

## APPENDICE 2. PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

### ANGOLA

#### **Assistance en matière de supervision de la sécurité à l'Institut national d'aviation civile (INAVIC) de l'Angola (ANG/11/801)**

##### ***But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'Angola, était d'apporter une assistance à l'administration de l'aviation civile angolaise pour l'élaboration de règlements régissant l'exploitation et la certification des services de navigation aérienne et des aérodromes, ainsi que d'éléments d'orientation à l'intention des inspecteurs pour l'exercice des fonctions de certification et de surveillance continue dans ces domaines. Entrepris en novembre 2011, le projet a été déclaré achevé en 2013. Par la suite, il a été prolongé jusqu'à la fin de 2014 aux fins de réalisation d'activités connexes supplémentaires et est maintenant terminé.

##### ***Réalisations du projet***

Des éléments d'orientation sur la certification et la sécurité des aérodromes et un manuel de gestion du trafic aérien ont été soumis et la clôture financière du projet a été amorcée.

### ARABIE SAOUDITE

#### **Autorité générale de l'aviation civile (SAU/97/802 et SAU/97/801)**

##### ***But du projet***

Ce projet, financé par le Royaume d'Arabie saoudite, a pour objectifs d'apporter un soutien à l'Autorité générale de l'aviation civile (AGAC) dans la prestation de services aéronautiques sûrs, efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité ; de tenir l'AGAC au courant des changements dans l'environnement de l'aviation civile ; de préparer l'AGAC à l'introduction de nouvelles technologies ; et de l'aider à remplacer les experts étrangers par des experts nationaux par la formation professionnelle d'homologues saoudiens qualifiés. Entrepris en 1997 pour une durée initiale de six ans, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de juin 2015.

##### ***Réalisations du projet***

Vingt agents de l'assistance opérationnelle (OPAS) de l'OACI ont travaillé sur ce projet en 2014. La participation de l'OACI repose sur l'entérinement de l'élaboration de normes, de procédures et d'un programme à long terme appropriés pour les services de sécurité de l'aviation civile. Des services de consultation ont été fournis à l'AGAC et aux homologues saoudiens selon les besoins, pour appuyer des projets d'immobilisations en cours. Les agents OPAS de l'OACI, en collaboration avec les instructeurs nationaux saoudiens, ont donné au personnel de l'AGAC des cours de formation complémentaire dans les domaines suivants : communications, navigation et surveillance/gestion



du trafic aérien (CNS/ATM), radar/non-radar et simulateur. Une expertise a été fournie à l'AGAC pour l'exécution d'un programme d'inspection globale des aéronefs immatriculés en Arabie Saoudite afin de s'assurer de leur conformité, sur le plan de la navigabilité, aux procédures recommandées et aux pratiques requises. Il a été procédé à des inspections de base des transporteurs/exploitants aériens, pour assurer la supervision de la sécurité des ateliers de réparation certifiés par l'AGAC. Les experts des services de navigation aérienne continuent à promouvoir un degré élevé d'efficacité et de professionnalisme dans tous les aspects de l'élaboration, de l'amélioration, du suivi et de la mise en service des systèmes et des procédures. Des instructeurs experts en services de circulation aérienne continuent de revoir, de mettre à jour et d'améliorer le programme d'études et les techniques d'instruction, ce qui permet de s'assurer que les stagiaires reçoivent les informations les plus exactes et actualisées se rapportant à leurs besoins professionnels. Le projet a continué d'aider le Gouvernement à remplacer les experts étrangers en recrutant des nationaux à la plupart des postes de professionnels de l'aviation civile au sein de l'AGAC.

## **ARGENTINE**

### **Établissement d'une nouvelle Administration nationale de l'aviation civile (ANAC) (ARG/07/803)**

#### ***But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'Argentine, est de contribuer au renforcement du système d'aviation civile comme moyen pour appuyer le développement social, économique et culturel de l'État, en assurant la conformité totale à ses obligations en tant que signataire de la Convention relative à l'aviation civile internationale, en stimulant la croissance du secteur du transport aérien et en contribuant au développement de l'activité aéronautique. Entrepris en septembre 2007, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2015.

#### ***Réalisations du projet***

Le recrutement du personnel national pour l'ANAC a été effectué. Un expert international a continué d'apporter à l'ANAC une assistance pour la mise en œuvre du programme national de sécurité (PNS).

### **Assistance des forces aériennes argentines à l'Administration nationale de l'aviation civile (ARG/09/801)**

#### ***But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'Argentine, est d'apporter un appui à la nouvelle Administration nationale de l'aviation civile (ANAC), le nouveau prestataire des services de navigation aérienne de l'Argentine, et à la compagnie aérienne nationale (LADE) dans le cadre d'activités promotionnelles qui intègrent les collectivités éloignées au sein du territoire national. Le projet comprend le recrutement de professionnels nationaux ainsi que des activités d'acquisition d'équipements, de maintenance et de formation. Entrepris en juillet 2009 pour une durée prévue de trois ans, ce projet a été prolongé jusqu'à la fin de 2016 avec un objectif revu.

#### ***Réalisations du projet***

Des équipements de communication par satellite ont été acquis pour appuyer les activités des Fuerza Aérea Argentina (FAA) dans les zones reculées lors du déploiement des stations-satellites mobiles. Quatre ambulances, un hangar semi-permanent, une tour mobile et d'autres équipements médicaux ont été achetés pour appuyer les activités de recherches et de sauvetage. Les contrats de fourniture de services logistiques et de maintenance

programmée et non programmée aux aéronefs de recherches et de sauvetage et de vérification en vol ont été prolongés et élargis. Une formation sur simulateur de vol a été fournie à l'équipage réalisant les activités d'inspection en vol pour le matériel de communications, navigation, surveillance (CNS).

### **Constitution d'une nouvelle Commission d'enquête sur les accidents d'aviation civile (JIAAC) (ARG/10/801)**

#### ***But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'Argentine, est de faciliter l'établissement de la nouvelle Commission d'enquête sur les accidents d'aviation civile (JIAAC), transférée de la « Fuerza Aérea Argentina » comme entité indépendante relevant du « Secretaría de Transporte, Ministerio de Planificación Federal, Inversión Pública y Servicios ». Le projet apporte aussi un appui à la JIAAC dans l'obtention de ressources humaines, de logistique, d'équipement, d'infrastructure et de systèmes, pour lui permettre de continuer de s'acquitter efficacement de ses responsabilités et pour renforcer ses activités de prévention des accidents d'aviation civile. Entrepris en septembre 2011 avec une durée prévue de deux ans, ce projet a été prolongé jusqu'à la fin de 2015.

#### ***Réalisations du projet***

Le recrutement d'enquêteurs techniques et opérationnels ainsi que de personnel administratif et professionnel national en appui aux opérations de la JIAAC s'est poursuivi. De l'équipement, de l'ameublement et d'autres articles supplémentaires nécessaires pour appuyer les opérations quotidiennes de la JIAAC ont été achetés. Des lois et des règlements nationaux élaborés par le projet ont été adoptés.

### **Renforcement des services de navigation aérienne et mise à jour des systèmes CNS (ARG/12/801)**

#### ***But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'Argentine, est de fournir une assistance à l'Administration nationale de l'aviation civile (ANAC) pour la fourniture efficace et ininterrompue de services de la circulation aérienne et pour la mise en œuvre de systèmes de communications, navigation et surveillance (CNS), conformément au document de mise en œuvre des installations et services du Plan de navigation aérienne (FASID) des Régions Caraïbes et Amérique du Sud (CAR/SAM) en veillant à ce que les équipements achetés soient conformes aux normes et pratiques recommandées (SARP) et aux recommandations du Groupe régional CAR/SAM de planification et de mise en œuvre (GREPECAS). Entrepris en octobre 2012, ce projet a une durée prévue de cinq ans.

#### ***Réalisations du projet***

Des équipements pour mettre à jour les systèmes et installations de CNS ont été achetés, notamment les systèmes de contrôle des communications vocales (VCCS) et les systèmes d'atterrissage aux instruments (ILS) pour quatre aéroports ; un centre de contrôle régional (ACC) ; des équipements de communication VHS ; trois liaisons radio ; un équipement VOR (radiophare omnidirectionnel VHF) ; un système automatique d'inspection en vol (AFIS) ; un système d'information géographique (SIG) ; un équipement de mesure de distance (DME) et trois systèmes de gestion du trafic aérien (ATM).

**BAHAMAS****Service des achats d'aviation civile (CAPS) (BHA/10/701)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Département de l'aviation civile des Bahamas (BCAD), est d'acquérir de l'équipement pour renforcer les autorités aéronautiques. Entrepris en avril 2010, ce projet se poursuit.

***Réalisations du projet***

Le test d'acceptation usine (FAT) a été effectué et accepté ; du matériel radar primaire et secondaire a été expédié à l'État et les travaux de génie civil sont en cours.

**Assistance à l'ACC des Bahamas pour la formation en matière de certification des aérodromes (BHA/14/601)*****But du projet***

Ce projet avait pour objectif d'aider l'Autorité de l'aviation civile (AAC) des Bahamas à assurer la formation en cours d'emploi des inspecteurs d'aérodromes, et d'apporter une assistance selon les besoins au personnel national dans le cadre de leurs tâches ayant trait à la certification des aérodromes de l'aéroport international Lynden Pindling (LPIA) de Nassau et de l'aéroport international Marsh Harbour d'Abaco. Entrepris en mars 2014 avec une durée prévue de trois mois, ce projet est terminé.

***Réalisations du projet***

Une formation en cours d'emploi a été offerte à 13 inspecteurs d'aérodromes. Elle couvrait le domaine de l'inspection d'aérodromes (diurne et nocturne) pour l'aéroport international Lynden Pindling et l'aéroport international Marsh Harbour et (diurne) pour l'aéroport international de Treasure Cay. Les inspecteurs de l'aéroport international Lynden Pindling ont également suivi une formation en cours d'emploi dans les domaines de l'identification des dangers, de l'analyse des risques, de l'élimination/atténuation des risques, et de la planification de la mise en œuvre. Vingt-six employés nationaux ont été formés sur les systèmes de gestion de la sécurité (SGS) et 21 ont reçu une formation en cours d'emploi sur la mise en œuvre du SGS et la certification des aérodromes, et des connaissances de base sur l'inspection d'aérodromes. Une formation a également été offerte aux cadres supérieurs de l'AAC et de l'aéroport international Lynden Pindling dans les domaines de la sécurité de l'aviation civile et du SGS. Par ailleurs, des besoins en matière d'amélioration de la sécurité ont été identifiés et un programme de travail progressif a été élaboré. La première version préliminaire de la politique et des objectifs en matière de sécurité de l'aéroport international Lynden Pindling a été élaborée. Un aperçu, un cadre et un plan de mise en œuvre du SGS ont été élaborés et une analyse des carences a été effectuée, ce qui a conduit à la première version préliminaire du manuel de SGS. Une liste de contrôle pour l'inspection d'aérodromes et 11 formulaires (tableaux) d'identification des dangers et conditions latentes des aérodromes aux fins de gestion de la sécurité ont été préparés. Une analyse des carences, un plan de mise en œuvre et la première version préliminaire du manuel des opérations de l'aérodrome de l'aéroport international Lynden Pindling ont été parachevés.

**BANGLADESH****Installation et mise en service d'un système de surveillance multimode [radar, ADS-B, multilatération à couverture étendue (WAM)] et d'un système d'ATC et de communication à l'aéroport international Hazrat Shahjalal (HSIA) de Dhaka, dans le cadre d'un PPP (BGD/13/601)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité de l'aviation civile du Bangladesh (CAAB), est d'apporter une assistance à la CAAB sous forme de fourniture d'un expert en ATM/CNS et d'un expert en systèmes de surveillance qui se rendront dans le pays pour faire des observations sur les documents d'appel d'offres, notamment la demande de prix (RFQ) et la demande de propositions, assister à la réunion préalable aux offres et appuyer le processus d'évaluation. Entrepris en avril 2014 avec une durée prévue de 40 jours ouvrables, ce projet n'a pas de délai prescrit.

***Réalisations du projet***

L'expert en ATM/CNS et l'expert en systèmes de surveillance ont effectué deux missions à Dhaka (Bangladesh) et élaboré les spécifications des équipements comme le système de multilatération pour la couverture des mouvements à la surface des aéroports au niveau des pistes, des voies de circulation et des aires de trafic, un réseau de télécommunications aéronautiques (ATN), un système de traitement des messages aéronautiques (AMHS) et des services connexes [surveillance dépendante automatique en mode contrat (ADS-C)/communications contrôleur-pilote par liaison de données (CPDLC)/communication de données entre installations ATS (AIDC)], un système de gestion du trafic aérien (ATM) et de traitement des données de vol, des systèmes de communications, navigation et surveillance/gestion du trafic aérien (CNS/ATM), des systèmes d'enregistrement vocal et radar, un commutateur vocal entièrement automatisé, et un radar/un système de surveillance dépendante automatique en mode diffusion (ADS-B) et un réseau de communication VHF locale et à distance. Par ailleurs, des spécifications pour la relocalisation et la construction d'un nouveau centre de contrôle régional (ACC) et d'un complexe de tours ont été élaborées. Toutes les spécifications ont été élaborées aux fins de conformité aux normes de protection environnementale. Des spécifications ont aussi été rédigées pour la gestion du projet de la phase d'acquisition et d'installation ainsi que le soutien durant le cycle de vie des systèmes sur une période de 10 ans après la mise en service du système. La version préliminaire des documents de demande de prix et de demande de propositions a été révisée en profondeur afin d'en clarifier le contenu technique. Les spécialistes ont recommandé à la CAAB de poursuivre le projet en demandant à un expert juridique de passer en revue le projet d'accord de concession ainsi que le contenu juridique des demandes de prix et de propositions, et de combler par la suite le poste d'ingénieur en intégration des systèmes qui gèrera les composantes techniques du projet.

**Assistance en matière de préparation de l'accord de concession pour l'aéroport international Hazrat Shahjalal (BGD/14/601)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité de l'aviation civile du Bangladesh (CAAB), est d'aider la CAAB à préparer l'accord de concession en ce qui concerne les questions juridiques et commerciales ayant trait à la fourniture, à l'installation et à la mise en service d'un système de surveillance multimode [radar, ADS-B, multilatération à couverture étendue (WAM)], et d'un système d'ATC et de communication à l'aéroport international Hazrat Shahjalal (HSIA) de Dhaka, dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). Entrepris en août 2014 avec une durée prévue de 29 jours ouvrables, ce projet n'a pas de délai prescrit.

**Réalisations du projet**

Un expert juridique/commercial pour le projet de partenariat public-privé (PPP) a été envoyé à Dhaka (Bangladesh) pour une visite d'information et des discussions sur le projet de PPP. La demande de prix et la demande de propositions ont été revues et modifiées d'un point de vue commercial et juridique, et les conditions détaillées de l'accord de concession ont été élaborées pour approbation par la CAAB.

**BELGIQUE****Renforcement des capacités en matière de sûreté de l'aviation et gestion des ressources (BEL/14/801)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par l'Administration de l'aviation civile de Belgique (BCAA), est d'assurer le renforcement des capacités et la gestion des ressources dans le domaine de la sûreté de l'aviation, grâce à la fourniture de la formation et de services d'experts-conseils et d'acquisition. Entrepris en octobre 2014, ce projet a une durée prévue de deux ans.

**Réalisations du projet**

Le recrutement et l'affectation du coordonnateur de projet/de l'expert en sûreté de l'aviation est en cours.

**BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)****Développement de l'aviation nationale (BOL/13/801)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie, est de continuer à mettre à niveau le cadre juridique et l'organigramme de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) conformément à la Constitution de l'État et à la loi générale du transport, et de renforcer la capacité institutionnelle de la DGAC à s'acquitter efficacement de ses responsabilités en matière de supervision de la sécurité et à fournir des services de transport aérien. Entrepris en janvier 2013 pour une durée prévue de deux ans, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2015.

**Réalisations du projet**

La transition vers le recrutement et l'intégration totale au sein de l'Autorité bolivienne de l'aviation civile du personnel national précédemment employé sous contrat par le projet OACI/Bolivie s'est poursuivie comme prévu.

**CABO VERDE****Amélioration des services fournis par Aeroportos e Segurança Aérea SA (CIV/12/802)*****But du projet***

Les objectifs de ce projet, financé par Aeroportos e Segurança Aérea SA, sont d'aider à la mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité (SGS), à l'amélioration des capacités du fournisseur de services dans les domaines de la gestion de la qualité et à la production de publications d'informations aéronautiques, à l'amélioration du centre de coordination du sauvetage aéronautique, à la mise en œuvre d'un programme de sécurité de piste et à l'élaboration de plans de mesures d'urgence pour le contrôle de la circulation aérienne, ainsi que de procédures d'inspection en vol des aides à la navigation, de manuels de politiques et de procédures, de structures organisationnelles compatibles aux SGS et de programmes de formation. Le projet aide également à la certification/ autorisation du fournisseur de services tel que requis et à la correction de carences identifiées par l'OACI ou l'AAC. Entrepris en octobre 2013, le projet a une durée prévue de 36 mois.

***Réalisations du projet***

Un expert en sécurité de la navigation aérienne/gestion de la sécurité a été envoyé à Cabo Verde en novembre.

**Capacité de supervision de la sécurité des services de navigation aérienne (CVI/12/801)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de Cabo Verde, est d'aider l'État à renforcer les capacités de supervision de la sécurité dans le domaine des services de navigation aérienne, en mettant en œuvre les constatations et les recommandations correspondantes du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) de l'OACI. Entrepris en août 2012 avec une durée prévue de six mois, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de juin 2015.

***Réalisations du projet***

Un expert en navigation aérienne a été recruté et attend d'être affecté.

**CAMEROUN****Assistance à l'Autorité aéronautique pour la validation du certificat de type d'un aéronef (CMR/12/801)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité aéronautique du Cameroun (CAA), était d'aider le Cameroun dans la validation du certificat de type d'un aéronef. L'équipe de l'OACI composée, notamment, de spécialistes en essais en vol (ingénierie et pilote), en structure, ainsi qu'en production et en maintenance, devait aider la Commission établie par les autorités camerounaises dans la validation du certificat de type d'un aéronef étranger avant son acquisition par une compagnie aérienne locale. Entrepris en septembre 2012 pour une durée initiale de trois mois, le projet est terminé.

**Réalisations du projet**

Un rapport final détaillé du projet a été soumis au Cameroun avec des recommandations concernant la validation du certificat de type. Le rapport a par la suite été approuvé par le Cameroun et la clôture du projet a été amorcée.

**CHINE, RÉGION ADMINISTRATIVE SPÉCIALE (RAS) DE MACAO****Étude préalable pour l'acquisition d'équipements de gestion de l'information aéronautique (AIM) pour l'Autorité de l'aviation civile de la RAS de Macao, Chine (MAC/02/702)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité de l'aviation civile de Macao (CAAM), est de fournir une assistance à la CAAM pour la préparation de la stratégie/feuille de route pour la transition des services d'information aéronautique (AIS) à la gestion de l'information aéronautique (AIM) et pour l'acquisition des équipements requis. Entrepris en mai 2013, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2014.

**Réalisations du projet**

Un protocole entre l'OACI et la CAAM pour la fourniture et l'installation d'un système de gestion de l'information aéronautique (AIM) a été soumis à l'approbation de la CAAM.

**CONGO****Assistance à l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC) du Congo — Certification des exploitants aériens (PRC/13/801)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de la République du Congo, est d'apporter une assistance pour la certification des exploitants aériens, de dispenser une formation en cours d'emploi aux inspecteurs nationaux, et d'aider à mettre à jour les règlements nationaux. Entrepris en octobre 2013 pour une durée prévue de 12 mois, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de janvier 2015.

**Réalisations du projet**

La réglementation régissant la certification des exploitants aériens a été modifiée et des éléments d'orientation des exploitants ont été élaborés. Des procédures relatives aux inspecteurs nationaux ont été élaborées dans les domaines des opérations aériennes, de la navigabilité et la délivrance des licences du personnel. Une assistance a été fournie dans le domaine de la certification des exploitants aériens, notamment la fourniture d'une formation en cours d'emploi aux inspecteurs nationaux, en vue de leur permettre de mener de façon indépendante des activités subséquentes de supervision de sécurité. Les compétences des inspecteurs nationaux ont été évaluées et des plans de formation personnels ont été établis et mis en œuvre.

**COSTA RICA****Développement de l'aéroport international Juan Santamaria (AIJS) (COS/11/801)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le « Technical Council of Civil Aviation » (CETAC), est de réaliser des travaux de génie civil à l'aéroport international Juan Santamaria de San José afin qu'il puisse fournir de meilleurs services et répondre aux besoins du développement économique, touristique et commercial de l'État. Entrepris en août 2011, le projet a une durée prévue de cinq ans.

***Réalisations du projet***

Un contrat a été négocié pour la supervision de la construction d'un nouveau bâtiment en vue de déplacer à l'AIJS les installations de hangars existantes de la « Cooperativa Autogestionaria de Servicios Aeroindustriales » (COOPESA). La construction d'une rampe télécommandée est achevée à 98 % et n'attend que l'installation d'un système d'alarme incendie.

**Aéroport international de la Zone Sud (COS/11/802)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Costa Rica, est la construction d'un aéroport international dans la région de Brunca du Costa Rica, ceci incluant les études d'impact environnemental, social et économique, les études de faisabilité technique ainsi que la conception et la construction de l'aéroport selon un « concept entièrement vert », respectant toutes les conditions écologiques et archéologiques sensibles de cette zone. Entrepris en août 2011, ce projet a une durée prévue de cinq ans.

***Réalisations du projet***

Un appel d'offres a été lancé pour une étude des impacts socio-économiques et les résultats de l'évaluation effectuée par l'OACI ont été soumis à l'État pour décision.

**Développement de l'aéroport international Daniel Oduber Quiros de Liberia (COS/11/803)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Costa Rica, est de développer l'aéroport international Daniel Oduber Quiros de Liberia selon le plan de masse approuvé, y compris la réhabilitation de la piste, la préparation des projets, l'exécution des travaux de génie civil requis, la conception et la construction d'installations pour la base des opérations, la relocalisation d'une station de lutte contre l'incendie et d'un radiophare omnidirectionnel VHF (VOR), et l'amélioration des conditions de sécurité. Entrepris en août 2011, ce projet a une durée prévue de six ans.

***Réalisations du projet***

En attendant que le Gouvernement décide s'il va poursuivre la mise en œuvre de ce projet et transférer les fonds correspondants, aucune activité n'a été réalisée en 2014.

**Nouvel aéroport métropolitain — 2025 (COS/11/805)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Costa Rica, est de déterminer la viabilité technique du site sélectionné pour la construction du nouvel aéroport métropolitain. Entrepris en août 2011, ce projet a une durée prévue cinq ans.

***Réalisations du projet***

En raison de la réorientation des priorités gouvernementales, les activités de mise en œuvre ont été minimales en 2014.

**Aéroport de Murcielago (COS/12/801)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Costa Rica, est d'améliorer les caractéristiques physiques de l'aéroport de Murcielago ainsi que les conditions relatives à sa sécurité, et de doter cet aéroport des équipements nécessaires pour permettre l'exploitation de nuit. Entrepris en avril 2012 pour une durée prévue de neuf mois, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2015.

***Réalisations du projet***

Un appel d'offres pour des travaux de génie civil a été lancé. Les résultats de l'évaluation de l'OACI ont été présentés à l'État. Un appel d'offres pour un système d'éclairage portable a été conclu et une recommandation a été transmise à la DGAC pour décision.

**Services des achats d'aviation civile (COS/12/701)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Costa Rica, est d'acquérir des équipements pour l'Autorité de l'aviation civile du Costa Rica. Entrepris en mai 2012, ce projet est en cours.

***Réalisations du projet***

L'évaluation des offres a été achevée et les recommandations de l'OACI ont été soumises à l'État pour examen. Un contrat pour l'achat d'un chargeur de passagers a été préparé et soumis à l'approbation de l'État. Un appel d'offres a été lancé pour l'achat d'un système d'observation météorologique automatique (AWOS), et les résultats de l'évaluation par l'OACI des offres reçues et la recommandation y afférente ont été soumis à l'État.

**DJIBOUTI****Assistance à la Direction de l'aviation civile et de la météorologie de Djibouti (DJI/13/601)*****But du projet***

Les objectifs de ce projet, financé par le Gouvernement de la République de Djibouti, sont d'aider l'État à renforcer les capacités et d'accroître l'efficacité de l'administration de l'aviation civile. Entrepris en septembre 2014, ce projet a une durée prévue de cinq mois.

***Réalisations du projet***

Un conseiller en aviation civile a été recruté pour un mois dans le cadre de la première phase du projet. La situation relative à l'autorité de l'aviation civile a été évaluée et les recommandations correspondantes ont été soumises à l'État.

**EL SALVADOR****Préparation d'une politique d'attribution de créneaux horaires à l'aéroport international d'El Salvador (AIES) (SLV/13/801)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement d'El Salvador, était de remédier à l'encombrement du trafic aérien à l'aéroport international d'El Salvador (AIES) en améliorant l'utilisation des créneaux horaires durant les périodes de pointe, et l'efficacité de la distribution des autorisations d'atterrissage et de décollage. Entrepris en septembre 2013 avec une durée prévue d'un mois et achevé en 2013, ce projet a par la suite été prolongé jusqu'à la fin de 2014 pour réaliser d'autres activités connexes, et il est à présent terminé.

***Réalisations du projet***

Un rapport contenant des recommandations sur la façon d'utiliser le plus efficacement les créneaux horaires durant les heures de pointe de la circulation aérienne et d'améliorer le suivi et la coordination des créneaux a été soumis à l'État.

**PNUD El Salvador (SLV/13/802)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement d'El Salvador, est d'intégrer les nouveaux systèmes de communication aéronautique dans les systèmes existants de communications, navigation, surveillance/gestion du trafic aérien (CNS/ATM), en vue d'améliorer la gestion du trafic aérien. Entrepris en septembre 2013, ce projet a une durée prévue de 2,6 mois.

**Réalisations du projet**

Ce projet a été suspendu par le Gouvernement.

**Élaboration de propositions de redevances d'aéroport et de services de navigation aérienne (SLV/13/803)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement d'El Salvador, est d'élaborer et de mettre en œuvre une structure de coûts pour la fourniture des services d'aéroport. Entrepris en novembre 2013 pour une durée prévue de trois mois, ce projet est terminé.

**Réalisations du projet**

Un rapport contenant des recommandations pour la mise en œuvre d'un système amélioré de perception de redevances d'aéroport a été soumis à l'État.

**ÉQUATEUR****Renforcement du secteur de l'aviation civile (ECU/11/802)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'Équateur, est d'apporter une assistance à la Direction générale de l'aviation civile de l'Équateur, à l'appui des stratégies nationales et des plans de développement économique du Gouvernement pour le secteur du transport aérien, les programmes et projets d'aviation civile, y compris l'infrastructure aéronautique et aéroportuaire, les processus de gestion de l'espace aérien, la supervision de la sécurité et les ressources humaines, aux niveaux technique, opérationnel et organisationnel. Entrepris en octobre 2011, ce projet a une durée prévue de trois ans.

**Réalisations du projet**

L'acquisition d'un aéronef d'inspection de vol équipé d'un système automatique d'inspection en vol (AFIS) a été effectuée.

**ÉTHIOPIE****CAPS — Acquisition d'un système de surveillance MLAT (multilatération) des approches et d'un système perfectionné de guidage et de contrôle des mouvements à la surface (A-SMGCS) (ETH/04/701)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité de l'aviation civile de l'Éthiopie, est l'acquisition d'un système de surveillance MLAT et d'un A-SMGCS. Entrepris en 2014, ce projet est en cours.



**Réalisations du projet**

Les spécifications techniques du système de surveillance MLAT et de l'A-SMGCS ont été élaborées.

**FIDJI****Évaluation de l'élaboration d'un plan directeur national de l'aviation civile (FIJ/14/602)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité de l'aviation civile de Fidji (CAAF), est de fournir une assistance à la CAAF en matière de préparation du plan directeur national de l'aviation civile de Fidji (NCAMP) en envoyant une mission d'exploration à Fidji pour effectuer une analyse des carences en vue de l'élaboration d'un document de projet global pour l'établissement du NCAMP, conformément aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI, aux éléments d'orientation et aux pratiques optimales. Ce projet, qui était censé démarrer en décembre 2014, a une durée de vie prévue d'un mois.

**Réalisations du projet**

Le processus de sélection et d'affectation de l'expert-conseil en aviation civile a été amorcé avec la CAAF.

**GRÈCE****Renforcement des capacités en matière de supervision de la sécurité (GRE/00/801)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de la Grèce, est de développer davantage la capacité de l'Autorité de l'aviation civile hellénique (HCAA) à fournir des services aériens sûrs, efficaces et économiques, de réglementer les fonctions de sécurité des vols et de veiller à ce qu'elles soient conformes aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI. Entrepris en 2000, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de juin 2015.

**Réalisations du projet**

Le projet a continué d'apporter un soutien à la HCAA pour exercer ses responsabilités de supervision de la sécurité dans le domaine des opérations aériennes et dans l'élaboration d'un système de navigabilité durable.

## GUINÉE ÉQUATORIALE

### Renforcement des capacités nationales et institutionnelles en aviation civile (EQG/13/801)

#### *But du projet*

L'objectif de ce projet, financé au titre d'un mécanisme de partage des coûts entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement, est d'établir une Autorité de l'aviation civile (AAC) autonome, avec le niveau approprié de dotation en personnel et de compétences pour s'acquitter de ses fonctions de supervision de la sécurité dans les domaines de l'exploitation et de la navigabilité des aéronefs et de la délivrance des licences de membres de l'équipage et de personnel technique d'exploitation. Entrepris en janvier 2013, ce projet a une durée prévue de trois ans.

#### *Réalisations du projet*

Une assistance a été fournie pour la création du ministère de l'Aviation civile et de l'Autorité de l'aviation civile (Autorité de l'aviation civile de la Guinée équatoriale, AAGE), ainsi que pour la construction d'un nouveau bâtiment destiné à abriter l'AAGE, et la création d'un nouveau site web. Le processus de certification et de recertification d'exploitants équato-guinéens selon les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et les règlements nationaux s'est poursuivi. Le Programme de sécurité de l'exploitation pour 2014 a été approuvé et mis en œuvre. La certification et la surveillance des organismes de maintenance agréés (AMO) et des organismes de gestion continue de la navigabilité (CAMO) ont enregistré des progrès. Sept programmes d'entretien d'aéronefs ont été approuvés. Quatorze contrats de location avec équipage ont été approuvés. Les Règlements RACGE OPS ont été actualisés compte tenu de la nouvelle loi sur l'aviation civile. Les validations de certificats de type ont progressé. Des audits et des inspections ont été réalisés dans les domaines de l'exploitation aérienne (OPS) et de la navigabilité (AIR). La formation en cours d'emploi du personnel OPS/AIR s'est poursuivie. La loi sur l'aviation civile a été adoptée. Le plan d'action corrective pour les constatations de l'audit USOAP de 2007 dans le domaine OPS/AIR/PEL a été revu et actualisé.

### Assistance à la Guinée équatoriale pour les questions liées aux ressources humaines (EQG/13/601)

#### *But du projet*

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de la Guinée équatoriale, était d'effectuer une analyse des besoins en matière de formation afin de déterminer les besoins de formation en aviation civile de l'Autorité de l'aviation de la Guinée équatoriale et d'analyser la possibilité d'une meilleure exploitation de son Centre de formation en aviation civile au sein de la région Afrique. Entrepris en octobre 2013 avec une durée prévue de deux mois, ce projet est terminé.

#### *Réalisations du projet*

Il a été effectué une analyse des besoins de formation dont les résultats, notamment les recommandations concernant la meilleure façon de mettre en valeur le Centre de formation en aviation civile au sein de la région, ont été transmis au Gouvernement.

**Assistance à la Guinée équatoriale pour l'achat d'un radar météorologique (EQG/13/602)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de la Guinée équatoriale, était d'aider l'État à acquérir un radar météorologique. Entrepris en octobre 2013 avec une durée prévue d'un mois, ce projet est terminé.

***Réalisations du projet***

Des spécifications techniques ont été préparées pour l'acquisition d'un radar météorologique, et un rapport a été soumis à l'État et accepté par celui-ci.

**HAÏTI****Assistance à l'Office national de l'aviation civile (OFNAC) et à l'Autorité aéroportuaire nationale (AAN) (HAI/11/602)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par la Banque mondiale/l'Office national de l'aviation civile (OFNAC), est de réaliser une évaluation des dommages subis par l'infrastructure clé de navigation et de communications, notamment les aides visuelles à la navigation aérienne et les installations, services et équipements d'aérodrome, ainsi que des dommages aux voies d'accès à l'aéroport international Toussaint Louverture de Port-au-Prince et aux aires de stationnement public, du fait du séisme de janvier 2010, et de présenter des recommandations s'il y a lieu. Le projet apportera aussi une évaluation de la structure opérationnelle et des besoins de formation dans le domaine de la gestion du trafic aérien et de son personnel technique et dans tout autre domaine intéressant le fonctionnement et la maintenance des améliorations envisagées, et des recommandations seront présentées s'il y a lieu. Entrepris en 2011 avec une durée prévue de trois mois, le projet a été prolongé jusqu'en décembre 2015.

***Réalisations du projet***

En raison de la réorientation des priorités gouvernementales, aucune activité n'a été mise en œuvre dans le cadre de ce projet.

**INDE****Programme de formation OACI-Inde pour les pays en développement (IND/12/801)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité aéroportuaire de l'Inde (AAI), est que l'OACI apporte son concours à l'administration d'un programme de formation de participants provenant de pays en développement, sélectionnés par l'Académie de l'aviation de l'Inde (IAA), à New Delhi. L'assistance comprend la diffusion de renseignements aux États membres de l'OACI et l'envoi de lettres d'octroi de bourses et de lettres de refus. Entrepris en octobre 2008 avec une durée prévue de trois ans, le projet a été prolongé jusqu'à la fin d'octobre 2015.

**Réalisations du projet**

L'OACI a recruté un instructeur en aérodromes internationaux (Annexe 14) et un instructeur de cours d'instructeurs pour aider l'AAI à élaborer et à dispenser des cours sur les aérodromes (Annexe 14 — *Aérodromes*) et des cours d'instructeurs donnés à l'IAA. L'OACI a attribué au total 12 bourses pour ces cours à des participants provenant de 10 pays en développement.

**Prévisions du trafic des aéroports dans la région de la capitale nationale (IND/10/806)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité aéroportuaire de l'Inde (AAI), était de fournir au Gouvernement indien, au ministère de l'Aviation civile et à l'AAI des prévisions du trafic des aéroports dans la région de la capitale nationale pour les 20 prochaines années, couvrant le trafic international et intérieur sur une base annuelle. Les prévisions devaient être effectuées sur la base de deux hypothèses différentes, à savoir qu'un autre aéroport international serait construit dans la région à Bhiwadi (Rajasthan), et que l'actuel aéroport international Indira Gandhi de Delhi resterait le seul aéroport de la région de la capitale nationale. Déclaré achevé en 2011 et rouvert en janvier 2014 avec une durée prévue de huit semaines, ce projet est terminé.

**Réalisations du projet**

Une visite sur place a été effectuée par l'expert en prévision du trafic aérien/le chef d'équipe. Un rapport détaillé a été élaboré avec l'aide d'un agent national du service de prévision du trafic aérien, aux fins de présentation à l'AAI et aux parties prenantes. Le rapport final, notamment les conclusions et les recommandations, a été soumis à l'AAI.

**Assistance à l'AAI pour l'évaluation d'impact de la ligne de métro passant près de l'aéroport Chennai (IND/13/601)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité aéroportuaire de l'Inde (AAI), était d'évaluer l'impact d'une nouvelle ligne de métro en construction à l'aéroport Chennai, eu égard à d'éventuelles interférences avec le fonctionnement des systèmes CNS/côté piste de l'aéroport, et de proposer des mesures d'atténuation. Entrepris en avril 2014 avec une durée prévue d'un mois, ce projet est terminé.

**Réalisations du projet**

Un expert en systèmes d'aides à la navigation a été envoyé en Inde pour une visite sur place. Au cours de cette visite, il a effectué une évaluation des aides à la navigation et des équipements de communication de l'aéroport Chennai, ainsi que de l'impact potentiel de la ligne de métro. Le rapport final, notamment les conclusions et les recommandations de mesures d'atténuation, a été soumis à l'AAI.

**INDONÉSIE****Renforcement des moyens de supervision de la sécurité de la Direction générale de l'aviation civile (INS/07/802)*****But du projet***

Les objectifs de ce projet, financé par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), sont de renforcer ses capacités en matière de supervision de la sécurité des vols grâce à une meilleure organisation, à une disponibilité accrue d'inspecteurs de supervision de la sécurité et d'arpenteurs-géomètres bien formés et dûment qualifiés, et à une législation, des règlements et des procédures actualisés, ainsi que d'améliorer la mise en œuvre et la conformité aux normes et pratiques recommandées (SARP), aux éléments d'orientation et au Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) de l'OACI, afin d'adopter une approche proactive en matière de sécurité aérienne et de réduction des accidents d'aviation. Entrepris en 2009 avec une durée prévue de trois ans, le projet a été prolongé jusqu'à la fin d'avril 2015.

***Réalisations du projet***

Des experts internationaux dans les domaines des opérations aériennes, de la navigation aérienne, des aéroports et de la navigabilité ont poursuivi leurs activités. Le projet a continué de mettre l'accent sur le renforcement des capacités, l'objectif étant de parvenir à la durabilité. Les règlements indonésiens sur la sécurité de l'aviation civile ainsi que les directives connexes au personnel relatives à la navigabilité, à l'exploitation et à la navigation aériennes ont été revus et amendés. Les documents nécessaires à la mise en œuvre de la surveillance dépendante automatique en mode diffusion (ADS-B), de la navigation fondée sur les performances (PBN) et de la qualité de navigation requise (RNP) ont été préparés. Trois experts nationaux, dont deux en navigabilité et un en exploitation, ont effectué une révision des règlements de l'Indonésie en matière de sécurité de l'aviation civile. Une assistance a été fournie pour la préparation de l'audit du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) de l'OACI. À la suite de l'audit, le personnel du projet a aidé à préparer la version préliminaire du Plan d'action corrective (CAP). Les membres de l'équipe du projet ont participé aux inspections et audits de la supervision de la sécurité effectués par les homologues de la DGAC. Le coordonnateur du projet a servi de conseiller en aviation civile auprès du directeur général et fourni des conseils aux directions de la navigation aérienne et des aéroports.

**Renforcement institutionnel de l'Institut indonésien de l'aviation civile (ICAI), Curug, Indonésie (INS/11/801)*****But du projet***

Les objectifs de ce projet, financé par l'Agence pour le développement des ressources humaines dans les transports (HRDTA) du Gouvernement indonésien, sont la modernisation de tous les aspects de la formation dispensée par l'Institut indonésien de l'aviation civile (ICAI) dans les domaines du service d'information aéronautique (AIS), de la gestion du trafic aérien (ATM), des communications, navigation et surveillance (CNS) et de la gestion de la qualité, et l'établissement d'une section de gestion de la qualité afin de permettre à l'Institut de dispenser une formation efficace et efficiente aux étudiants nationaux et internationaux dans ces disciplines. Entrepris en 2012 pour une durée prévue de 12 mois, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de mars 2015.

***Réalisations du projet***

Un plan d'action pour la mise en œuvre du plan de modernisation de l'ICAI a été préparé. Une proposition relative à un système de gestion de qualité a été soumise à l'ICAI pour approbation et mise en œuvre. L'appui à l'ICAI pour le

renforcement institutionnel, sous forme par exemple d'accréditation TRAINAIR PLUS comme membre associé et de formation des instructeurs, s'est poursuivi.

**Assistance pour l'élaboration et la mise en œuvre de mesures environnementales pour l'aviation civile (INS/13/801)**

***But du projet***

Les objectifs de ce projet, financé par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), sont de contribuer au renforcement de la structure organisationnelle de la DGAC en vue d'une élaboration et d'une mise en œuvre durables des mesures de réponse de l'Indonésie liées à la lutte contre les changements climatiques et à la réduction des émissions de carbone, notamment la préparation d'une proposition détaillée pour l'exécution d'un plan d'action national connexe. Entrepris en novembre 2014, ce projet a une durée prévue de trois ans.

***Réalisations du projet***

Un plan de travail a été préparé par l'expert de haut niveau en aviation et environnement/le coordonnateur du projet, et coordonné avec les parties prenantes.

**JAMAÏQUE**

**Évaluation de l'efficacité de la supervision réglementaire et économique des aéroports jamaïcains, et fourniture de conseils à ce sujet à l'Autorité de l'aviation civile de la Jamaïque (JAM/13/801)**

***But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de la Jamaïque, est d'effectuer une revue réglementaire et économique des redevances aéroportuaires qui seront appliquées aux aéroports internationaux Norman Manley et Sangster. Le projet facilitera les consultations et l'engagement avec toutes les parties prenantes pertinentes et fournira des conseils d'expert pour, entre autres, élaborer une proposition de redevances aéroportuaires, déterminer les plafonds de taux, établir les modèles et matrices de régulation et examiner les propositions des aéroports conformément aux politiques et aux éléments d'orientation de l'OACI sur ce sujet. Entrepris en mars 2014, ce projet a une durée prévue de neuf mois.

***Réalisations du projet***

Des réunions ont été organisées avec diverses parties prenantes dont les compagnies aériennes, l'Association du transport aérien international (IATA), les sociétés de manutention, les hôteliers, la chambre de commerce, les autorités touristiques, le Fonds monétaire international (FMI) et les autorités économiques. Les données opérationnelles et financières, les éléments d'orientation connexes et la législation en vigueur ont été passés en revue. Un examen de la première période de régulation (12 ans) a été effectué pour chaque aéroport. Les questions pertinentes qui auront un impact au cours de la nouvelle période de régulation (5 ans) ont été identifiées et examinées. Un rapport contenant la revue des propositions des aéroports a été soumis au Gouvernement.

**KAZAKHSTAN****Renforcement de la capacité de l'aviation civile du Kazakhstan (KAZ/12/801)*****But du projet***

Ce projet, financé par l'entreprise nationale « Kazaeronavigatsia », avait les objectifs suivants : examiner les permis d'exploitation aérienne et les spécifications d'exploitation connexes, les certificats d'organisme de maintenance (MOC) et tous les certificats de navigabilité, afin d'assurer une entière conformité aux règlements nationaux et aux dispositions applicables de l'OACI ; mettre en œuvre le plan d'action corrective national dans les domaines de l'exploitation (OPS) et de la navigabilité (AIR), en insistant particulièrement sur la résolution de deux préoccupations significatives de sécurité (SSC) ; et aider l'État à se préparer adéquatement à recevoir une mission de validation coordonnée de l'OACI. Entrepris en décembre 2012, ce projet est terminé.

***Réalisations du projet***

Une assistance a été fournie au Comité de l'aviation civile (CAC) pour la revue des certificats des exploitants aériens et des spécifications relatives aux opérations connexes, des certificats des organismes de maintenance et des certificats de navigabilité. Le plan d'action corrective ayant trait à l'audit du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité-approche de surveillance continue (USOAP-CMA) a été actualisé. Une assistance a aussi été fournie pour le traitement des conclusions d'audit, notamment celles liées à deux importantes SSC dans les domaines des opérations aériennes et de la navigabilité, le problème relatif à cette dernière étant résolu. Une formation en cours d'emploi dans les domaines des opérations aériennes et de la navigabilité a été fournie à 30 experts du CAC.

**Renforcement des capacités de l'aviation civile du Kazakhstan (KAZ/14/801)*****But du projet***

Les objectifs de ce projet, financé par l'entreprise étatique kazakhe « Kazaeronavigatsia », sont de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du Comité de l'aviation civile (CAC) et du Département d'enquête sur les accidents et les incidents (AIID) du Kazakhstan, en préservant et en mettant à profit les résultats du projet KAZ/12/801; de contribuer au renforcement des capacités du CAC et de l'AIID, grâce principalement à la formation, dans le but de consolider durablement leur capacité de remplir efficacement leur fonction de supervision de la sécurité et d'enquête. Entrepris en mai 2014, ce projet a une durée prévue de 13 mois.

***Réalisations du projet***

Une assistance a été fournie au CAC pour s'attaquer aux questions du protocole (PQ) du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP). Une mission de validation coordonnée de l'OACI (ICVM) a été effectuée au Kazakhstan du 27 mai au 4 juin 2014. La mission de l'ICVM a passé en revue l'avancement de la résolution de 366 PQ dans les domaines de la législation (LEG), de l'organisation (ORG), de la délivrance de licences (PEL), des opérations (OPS), de la navigabilité (AIR), des services de navigation aérienne (ANS) et des aérodromes (AGA). À la suite de cette revue, 126 PQ ont changé de statut pour devenir « satisfaisantes » et 13 PQ ont été jugés « non applicables ». Cela conduit à une amélioration des cas de « manque de mise en œuvre effective » (LEI), dont le taux est passé de 52,53 à 35,56 %. Par ailleurs, l'OACI a reconnu que le Kazakhstan a mis en œuvre des mesures correctives pour résoudre les SSC concernant la délivrance de certificats de navigabilité des aéronefs. La SSC connexe a été jugée résolue. Le CAC a bénéficié d'une assistance pour élaborer un plan d'action corrective en vue de donner suite aux conclusions identifiées par l'ICVM. Quinze experts du CAC ont achevé leur formation initiale, de base et en cours d'emploi, et des tâches et responsabilités d'inspection de leur ont été confiées.

**KOWEÏT****Assistance pour le développement et la certification de l'aéroport du Koweït (KUW/13/801)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Koweït, est d'aider la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) à revoir et à évaluer des propositions et des initiatives relatives au développement et à la modernisation de l'aéroport du Koweït, ainsi qu'à préparer les documents contractuels et à évaluer les soumissions reçues de consultants et d'entrepreneurs. Il vise également à aider la DGAC dans le développement et la mise en œuvre de la certification d'aérodrome et des systèmes de gestion de la sécurité pour les aéroports. Entrepris en juillet 2013, ce projet a une durée prévue de cinq ans.

***Réalisations du projet***

Le recrutement d'une équipe de cinq experts internationaux, notamment un ingénieur/chef d'équipe en planification d'aérodrome, un expert juridique et financier, un expert en certification d'aérodrome, un expert en sûreté de l'aviation et un expert en réglementation de la sécurité des vols, a été effectué. Les quatre premiers experts ont été envoyés au Koweït en mai 2014 et le cinquième en début octobre 2014. Une revue a été effectuée du Programme national de sûreté de l'aviation civile, du Programme de sûreté de Kuwait Airways, de la législation sur la sûreté, des propositions de capacités de détection pour les équipements de détection de sécurité, et la réglementation régissant la sécurité sur les aérodromes de la Direction générale de l'aviation civile du Koweït. Une assistance a été fournie pour l'instauration des redevances de survol et dans le domaine de la méthodologie et du matériel servant à réparer les chaussées des terrains d'aviation.

**LIBAN****Réactivation du Centre de la sécurité de l'aviation civile (CASC) (LEB/02/801)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Liban, est la réactivation du Centre de la sécurité de l'aviation civile (CASC). Le projet traite directement des questions relatives au développement des ressources humaines et au transfert de technologies au Liban. Entrepris en 2002, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2015.

***Réalisations du projet***

Les services d'experts ont continué d'être fournis par des professionnels nationaux, à savoir un inspecteur des marchandises dangereuses, quatre inspecteurs d'opérations aériennes, un expert en licences du personnel et un expert national en transport aérien.

**Renforcement du secteur de l'aviation civile (LEB/04/801)*****But du projet***

Les objectifs de ce projet, financé par le Gouvernement du Liban, sont de renforcer la capacité de supervision de la sécurité de la Direction de la sécurité aérienne, d'accroître la sécurité et l'efficacité de l'aéroport international de

Beyrouth, de mettre à jour les règlements, procédures et manuels relatifs à la supervision de sécurité en assurant leur conformité aux exigences internationales, ainsi que de réactiver le Centre de la sécurité de l'aviation civile (CASC). Entrepris en 2004, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2015.

#### ***Réalisations du projet***

L'OACI a continué d'apporter un appui administratif. Un membre du personnel local est actuellement en poste.

## **MADAGASCAR**

### **CAPS — Fourniture d'assistance technique à l'Autorité de l'aviation civile de Madagascar (MDG/14/701)**

#### ***But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par une contribution de la France au Fonds de l'OACI pour la sécurité (SAFE), est de mettre en œuvre un système de supervision de la sécurité de l'aviation civile. Entrepris en mai 2014, ce projet est en cours.

#### ***Réalisations du projet***

Un contrat a été attribué pour l'acquisition de services, notamment une assistance pour remédier aux insuffisances en matière de sécurité, renforcer les capacités, établir et mettre en œuvre un système de supervision de la sécurité ainsi qu'un système de suivi et des mesures correctives des prestataires de services, des organisations de maintenance et des organismes de formation.

## **MALAISIE**

### **Évaluation de la piste, de la voie de circulation et de l'aire de trafic, ainsi que des aires de manœuvre et de mouvement connexes du complexe du terminal KLIA 2 (MYS/14/601)**

#### ***But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Département de l'aviation civile de la Malaisie, était d'évaluer la piste, la voie de circulation et l'aire de trafic, ainsi que les aires de manœuvre et de mouvement connexes du complexe du terminal 2 de l'aéroport international de Kuala Lumpur (KLIA), et de présenter un rapport sur la conformité aux SARP pertinentes de l'OACI. Entrepris en avril 2014 avec une durée prévue de huit jours, ce projet est terminé.

#### ***Réalisations du projet***

Une évaluation sur place a été effectuée par un ingénieur civil des aérodromes/aéroports, envoyé à Kuala Lumpur. Un rapport sur les activités réalisées et l'analyse effectuée, y compris les conclusions et les recommandations, a été soumis au Département de l'aviation civile de la Malaisie.

**MAURITANIE****Assistance dans le domaine des aéroports et aides au sol (AGA) (MAU/12/601)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de la Mauritanie, est d'analyser et d'évaluer les documents relatifs à la construction d'un nouvel aéroport, et d'évaluer leur conformité aux dispositions de l'Annexe 14 de l'OACI — *Aéroports*. Entrepris en mai 2013 pour une durée prévue d'un mois, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de juin 2015.

***Réalisations du projet***

Le recrutement d'un expert en aéroport a été lancé, mais une réponse de l'État est toujours attendue pour son affectation.

**MEXIQUE****Programme TRAINAIR PLUS pour Aeropuertos y Servicios Auxiliares (ASA) (MEX/07/801)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Mexique, est de conseiller et d'aider le « Centro Internacional de Instrucción de Aeropuertos y Servicios Auxiliares » (CIASA) à dispenser le cours de concepteurs de formation TRAINAIR PLUS et de le conseiller sur la mise au point de mallettes pédagogiques normalisées (MPN). Entrepris en 2008 avec une durée prévue de 12 mois, le projet a aidé l'ASA à devenir en 2009 membre à part entière du Programme TRAINAIR de l'OACI ; il a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2015 avec un objectif revu.

***Réalisations du projet***

Le « Centro Internacional de Instrucción de Aeropuertos y Servicios Auxiliares » (CIASA) a été recertifié comme centre TRAINAIR PLUS, ce statut étant valable jusqu'en 2017. Un cours pour concepteurs de programmes de formation a été offert à 14 participants. Des programmes de formation normalisés (STP) ont été élaborés sur des sujets portant sur les éléments fondamentaux de la certification des aéroports et de la coordination des opérations aéroportuaires. Un cours pour instructeurs de formation du CIASA a été offert.

**Assistance en matière de coopération technique — Formation du personnel de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) (MEX/14/901)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Mexique, est d'apporter à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) l'assistance nécessaire pour former son personnel et ses pilotes. Entrepris en septembre 2012 avec une durée prévue de cinq mois, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2015.

**Réalisations du projet**

Le projet a continué de fournir la formation et l'assistance technique nécessaires à 1 374 membres du personnel de la DGAC et pilotes pour renforcer leurs capacités et leurs connaissances dans les questions d'aviation civile relatives à la gestion du trafic aérien (ATM), afin de renforcer les capacités de la DGAC en matière de supervision de la sécurité. Le plan de formation de 2014 est achevé.

**MOZAMBIQUE****Appui au Gouvernement du Mozambique en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation (MOZ/11/801)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de la République du Mozambique, est d'apporter un appui technique au Gouvernement et de l'aider à renforcer ses capacités de supervision de la sécurité et de la sûreté sur la base des constatations et des recommandations du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) et du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP). Le projet vise à améliorer la sécurité, la sûreté, la régularité et l'efficacité des activités de transport aérien au Mozambique afin de mieux répondre aux besoins de transport aérien du pays et de promouvoir son développement économique, humain et social, ainsi qu'à encourager le développement du commerce et du tourisme et d'attirer dans le pays les affaires et les investissements. Entrepris en mars 2012 avec une durée prévue de deux ans, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de janvier 2015.

**Réalisations du projet**

Des éléments d'orientation et des manuels destinés tant aux autorités qu'à l'industrie de l'aviation civile ont été élaborés et mis à jour. La réglementation de l'aviation civile et les procédures connexes ont été passées en revue et mises à jour. Les inspecteurs nationaux et le personnel de l'industrie ont suivi au total 139 journées de cours de formation. La formation couvrait les domaines des aérodromes, des services de navigation aérienne et de sûreté de l'aviation. La formation en cours d'emploi s'est poursuivie pour les inspecteurs nationaux dans les domaines de la certification des exploitants d'aérodrome et des prestataires des services de navigation aérienne, et des inspections correspondantes ont été effectuées. Deux détenteurs de certificats d'exploitant aérien (AOC) et une organisation de maintenance des aéronefs (AMO) ont été audités pour le renouvellement de leur certificat. La supervision des systèmes de sûreté de l'aviation (AVSEC) a été mise en œuvre, tout comme le programme AVSEC pour l'industrie. Les règlements et des programmes de formation sur l'AVSEC ont été élaborés. Des plans de surveillance annuels ont été élaborés pour les divers domaines de la sécurité et de la sûreté de l'aviation.

**NAMIBIE****Assistance à l'aviation civile de la Namibie — Supervision de la sécurité et sûreté (NAM/08/801)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de Namibie, est d'aider la Direction de l'aviation civile (DAC) dans le renforcement de ses capacités de supervision de la sécurité et de la sûreté. Il comprend une phase d'évaluation pour identifier les carences restantes après l'audit du Programme universel d'audits de supervision de la

sécurité (USOAP) effectué en 2006, suivie de la mise en œuvre d'actions correctives pour s'attaquer à ces carences, et une seconde phase pour établir un système durable de certification et de surveillance. Entrepris en 2009, ce projet a été prolongé jusqu'à la fin de janvier 2015.

#### **Réalisations du projet**

Une stratégie de supervision de la sécurité des services de navigation aérienne de la Namibie a été élaborée et approuvée. Un appui a été fourni à la DCA dans le cadre de la préparation et de la réalisation de la mission de validation conjointe de l'OACI (ICVM). Des programmes de formation du personnel national ont été actualisés et mis en œuvre, notamment plus de 30 bourses de perfectionnement et la formation en cours d'emploi. Un appui soutenu a été fourni dans le domaine de la recertification des détenteurs d'un certificat d'exploitant aérien (AOC) et des organisations de maintenance des aéronefs (AMO). L'élaboration d'un plan d'activité pour la création d'une autorité indépendante de l'aviation civile a été amorcée. Des employés professionnels nationaux ont été recrutés dans les domaines des affaires de l'OACI et de la loi sur l'aviation, et le recrutement d'un expert en mise en œuvre de la navigation fondée sur les performances (PBN) a été effectué. La majorité des éléments d'orientation ont été élaborés et sont en cours de mise en œuvre.

## **UGANDA**

### **Assistance à l'élaboration d'un Plan-cadre de 20 ans pour l'aviation civile (CAMP) pour l'Ouganda (UGA/11/801)**

#### **But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité de l'aviation civile de l'Ouganda, est d'aider l'Ouganda à élaborer un Plan-cadre pour l'aviation civile (CAMP) couvrant la période 2012-2031 et devant servir de guide et de feuille de route pour le développement du secteur. Les objectifs du projet ont été révisés pour inclure une conception détaillée du nouvel aéroport de Kabaale. Entrepris en mai 2012 avec une durée prévue de 11 mois, ce projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2015.

#### **Réalisations du projet**

Le Plan-cadre pour l'aviation civile a été soumis à l'État. Un contrat a été établi pour la conception détaillée du nouvel aéroport de Kabaale.

### **Assistance à l'Autorité de l'aviation civile de l'Ouganda pour passer en revue l'état d'avancement de l'exécution du plan d'action corrective (CAP) du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) (UGA/14/801)**

#### **But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par l'Autorité de l'aviation civile (AAC) de l'Ouganda, était de fournir une assistance pour passer en revue l'état d'avancement du plan d'action corrective (CAP) de l'État. Entrepris en avril 2014 pour une durée prévue de trois mois, ce projet est terminé.

**Réalisations du projet**

Le CAP de l'État a été passé en revue et des recommandations pour la mise en œuvre ont été transmises à l'État.

**PANAMA****Renforcement de l'aéroport international Tocumen de Panama (PAN/03/902)****But du projet**

Les objectifs de ce projet, financé par l'aéroport international Tocumen, sont d'aider le Gouvernement du Panama dans la modernisation des installations aéroportuaires, ceci comprenant la gestion de projets d'expansion de l'aéroport et d'acquisition de l'équipement nécessaire à son exploitation, ainsi que de veiller à ce que les opérations aéroportuaires soient conformes aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI. Entrepris en 2003 avec une durée prévue d'une année, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2015.

**Réalisations du projet**

Le projet a contribué à l'extension du système existant de manutention des bagages en intégrant trois nouveaux carrousels au terminal North Pier, et amélioré les flux et les délais de manutention des bagages. Le projet a aussi contribué à la fourniture de services d'experts-conseils dans le domaine de la sécurité, et mis en exploitation 12 nouvelles passerelles d'embarquement au nouveau terminal North Pier.

**Renforcement opérationnel et technique de l'Autorité de l'aviation civile de la République du Panama (PAN/12/801)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Panama, est d'aider l'Autorité de l'aviation civile (AAC) à acquérir de l'expertise technique, opérationnelle et de gestion dans les domaines de la navigation aérienne et des aérodromes, notamment en communications, navigation et surveillance, ainsi qu'en sécurité et sûreté de l'aviation, grâce à la formation de personnel technique et opérationnel spécialisé, à des conseils d'experts, à l'acquisition de matériel pour la prestation des services, et au renforcement de la gestion administrative et exécutive des services de navigation aérienne et des opérations aéroportuaires. Entrepris en 2009 avec une durée prévue de trois ans, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de juin 2015.

**Réalisations du projet**

Une assistance a été fournie pour l'intégration de la République du Panama dans le système de supervision de la sécurité de la Région Amérique latine et le système régional de gestion du trafic aérien. Des équipements ont été acquis pour l'Institut de formation en aviation du Panama. Une formation a été offerte aux membres du personnel du projet dans les domaines de la navigabilité, de la sécurité, de la navigation aérienne et des aéroports, dans le but de les absorber dans la structure de l'Autorité de l'aviation civile.

**PARAGUAY****Développement des aéroports (PAR/08/801)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Paraguay, est d'aider la Direction nationale de l'aviation civile (DINAC) à renforcer la gestion administrative et technique des services aéroportuaires, et à réviser la structure et le cadre juridique de la DINAC. Le projet comprend aussi une assistance de l'OACI en matière de supervision et de gestion de l'amélioration de l'aéroport international Silvio Pettirossi (AISP). Entrepris en mai 2014, ce projet a une durée prévue de quatre ans.

***Réalisations du projet***

Des progrès ont été accomplis en matière d'élaboration d'un plan d'action corrective visant à remédier à quelques-unes des insuffisances identifiées dans le cadre du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) de l'OACI, et à donner suite aux recommandations pour le renforcement de la structure de la DINAC. Une assistance a été fournie dans le domaine de la supervision d'une étude de pré faisabilité et d'une étude de faisabilité effectuées par des tiers pour l'aéroport international Silvio Pettirossi. La préparation d'un plan directeur de l'aéroport s'est poursuivie.

**PÉROU****Modernisation de la gestion du trafic aérien (PER/08/802)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par la « Corporación Peruana de Aeropuertos y Aviación Comercial » (CORPAC S.A.), par l'entremise du Gouvernement du Pérou, était de moderniser les services de la circulation aérienne afin de mettre en place l'infrastructure nécessaire pour l'implantation du système de gestion du trafic aérien (ATM). Le projet incluait la formation des ressources humaines, le renouvellement du centre de contrôle régional (ACC), l'installation d'un radar de surveillance secondaire (SSR) mode S et la mise en œuvre de services de la circulation aérienne. Entrepris en juillet 2009 avec une durée prévue de cinq ans, le projet est terminé.

***Réalisations du projet***

En 2014, les activités se rapportant à ce projet avaient trait à sa clôture.

**Renforcement aéronautique et amélioration continue de la sécurité (PER/12/801)*****But du projet***

L'objectif du projet, financé par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) du Pérou, est d'assurer à la DGAC les moyens techniques et professionnels nécessaires pour s'acquitter correctement de ses responsabilités, y compris le renforcement du système de l'aviation civile et l'amélioration continue des niveaux de sécurité, conformément aux règlements de l'aviation civile nationale et aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI. Entrepris en février 2012, le projet a une durée prévue de cinq ans.



**Réalisations du projet**

La mise en œuvre des activités selon le plan d'urgence s'est poursuivie. Au total, 135 professionnels et agents techniques qualifiés ont été recrutés et ont apporté une assistance pour la fourniture de divers programmes de formation nationaux et internationaux. Des missions ont été effectuées dans d'autres régions pour participer à des réunions et à des séminaires et pour fournir une assistance à d'autres États dans le domaine de la sécurité. Le projet a contribué à l'audit de suivi de la certification ISO 9001:2008 et au Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP). Une étude a été réalisée sur la relocalisation de l'aéroport de Chachapoyas. Le projet a appuyé la réunion du « Grupo de Expertos en Estudios Políticos, Económicos y Jurídicos del Transporte Aéreo (GEPEJTA) », un séminaire sur l'échange de données d'inspection de sécurité des aires de trafic, et un atelier du département d'enquête sur les incidents portant sur le système de gestion de la sécurité. Un appui a été fourni pour l'élaboration du plan national de navigation aérienne du Pérou.

**RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE****Assistance à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour l'amélioration des aéroports (SUD/09/802)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) des Nations Unies, était d'aider la MINUSCA à identifier les options de maintenance, de réhabilitation et de construction de surfaces côté piste et d'infrastructures des terrains d'aviation et des aéroports en République centrafricaine. Entrepris en mai 2014 avec une durée prévue d'un mois, ce projet est terminé.

**Réalisations du projet**

Un ingénieur des aéroports a été envoyé à Bangui et a procédé à une évaluation des aéroports et aéroports de Bambari, Bangui, Bossangoa, Bouar, Bria et Kaga-Bandoro. Les résultats de ces évaluations et des recommandations ont été soumis au DOMP dans le cadre d'un rapport.

**RÉPUBLIQUE DE CORÉE****Programme de formation République de Corée/OACI destiné aux pays en développement (ROK/12/801)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de la République de Corée, était l'apport par l'OACI d'une assistance au ministère du Territoire, des Transports et des Affaires maritimes de la République de Corée (MLTM) dans l'administration d'un programme de formation s'adressant à des participants provenant de pays en développement, sélectionnés par le MLTM. L'assistance comprenait la diffusion de renseignements aux États membres de l'OACI et l'envoi de lettres d'octroi de bourses et de lettres de refus. Entrepris en 2012 pour une durée prévue d'une année, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2014 et est terminé.

**Réalisations du projet**

Au total, 236 octrois de bourses ont été notifiés par l'OACI à des participants de 59 pays en développement pour des formations données au Centre de formation de l'aviation civile de Corée (KCATC) et à l'Académie de l'aviation de la Corporation de l'aéroport international d'Incheon, dans les disciplines suivantes : politique de navigation aérienne, gestion des gaz à effet de serre aux aéroports, exploitation aéroportuaire, exploitation des aérogares, politique de l'aviation pour les hauts responsables, sûreté et sécurité de l'aviation, inspecteurs nationaux de sûreté de l'aviation, Doppler VOR/dispositif de mesure de distance (DME), outils de sécurité électronique, maintenance des systèmes d'atterrissage aux instruments (ILS), contrôle d'approche radar, système radar automatique de terminal (ARTS), exploitation et gestion de l'éclairage des aéroports, et installation et exploitation des aides à la navigation.

**SINGAPOUR****Programme de formation pour pays en développement Singapour-OACI (SIN/12/801)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par l'Administration de l'aviation civile de Singapour (CAAS), était d'aider à administrer un programme de formation de participants provenant de pays en développement et sélectionnés par l'Académie de l'aviation de Singapour (SAA). Cette assistance porte sur la diffusion de renseignements concernant ce programme auprès des États membres de l'OACI et sur l'envoi de lettres d'octroi ou de refus de bourse de recherche et d'étude. Entrepris en 2012 pour une durée prévue d'une année, le projet a été déclaré terminé en 2012, mais a été rouvert en avril 2013 et prolongé jusqu'à la fin d'avril 2016.

**Réalisations du projet**

Quatre-vingt-dix participants provenant de 53 pays en développement ont été sélectionnés pour participer à dix cours organisés à la SAA dans les domaines suivants de l'aviation civile : techniques d'audit et élaboration de manuels de sûreté ; programme de gestion de l'aviation civile ; programme national de sécurité ; audits de sécurité des services de circulation aérienne ; inspecteurs de la supervision de la sécurité (navigabilité) ; inspecteurs de la supervision de la sécurité (opérations aériennes) ; inspecteurs de la supervision de la sécurité (services de navigation aérienne) ; gestionnaires de la supervision de la sécurité ; gestion des communications, navigation, surveillance/gestion du trafic aérien (CNS/ATM) ; les participants ont aussi assisté à un séminaire sur le leadership et la gestion organisé conjointement par Singapour et l'OACI.

**Consultation sur le processus de recertification des aérodromes de la CAAS pour les aéroports de Changi et de Seletar (SIN/13/801)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par l'Administration de l'aviation civile de Singapour (CAAS), était d'aider la CAAS à effectuer la recertification des deux aéroports de Changi et de Seletar exploités par le Changi Airport Group (Singapore) Pte Ltd. Entrepris en octobre 2013 pour une durée prévue de trois mois, le projet est terminé.

**Réalisations du projet**

Un expert de l'OACI a apporté son concours à la révision des manuels d'aéroport et autres documents connexes concernant les audits réalisés par la CAAS, pour ce qui est de l'aéroport de Changi. Cela a été suivi d'un travail de terrain de deux semaines couvrant, outre l'assistance fournie à l'équipe de certification d'aérodrome de la CAAS, aussi bien la certification que les opportunités de meilleures pratiques pour l'amélioration des procédures d'aéroport et du processus de certification de la CAAS. Un rapport a été soumis à la CAAS.

**Assistance au Changi Airport Group (Singapour) Pte Ltd (CAG) pour l'amélioration de la gestion de la sécurité côté piste à l'aéroport de Changi (SIN/13/802)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par le Changi Airport Group (CAG), est d'aider le CAG à améliorer la gestion de la sécurité côté piste à l'aéroport de Changi. En particulier, le projet vise à passer en revue les tendances et les statistiques des accidents/incidents pour établir un plan global de gestion de la sécurité côté piste, développer une culture de sécurité dans les opérations liées aux aires de trafic et améliorer la gestion du risque de dommage par corps étranger (FOD). Entrepris en décembre 2014, ce projet a une durée prévue de cinq mois.

**Réalisations du projet**

Un expert en opérations aéroportuaires a effectué une évaluation sur place des opérations actuelles liées aux aires de trafic et du FOD et préparé une proposition pour améliorer la gestion du risque de FOD en conformité avec l'ensemble des normes et pratiques optimales internationales.

**SOMALIE****Administration provisoire de l'aviation civile somalienne (CACAS)/Services d'information de vol pour la Somalie (FISS) (SOM/95/901)****But du projet**

Ce projet, financé par les redevances aéronautiques perçues par l'intermédiaire de l'Association du transport aérien international (IATA), reposait sur l'autorisation donnée à l'OACI par le Secrétaire général de l'ONU d'agir dans les questions d'aviation civile intéressant la Somalie. Son objectif est d'apporter une assistance, sous la supervision du Directeur de la coopération technique de l'OACI, dans l'exploitation et la maintenance des installations, équipements et services essentiels pour le transport aérien international. Cela comprend : les vols humanitaires et vols de secours et les opérations aériennes locales dans la région d'information de vol (FIR) Mogadishu, dans la mesure du possible, pour répondre aux impératifs immédiats en matière de sécurité ; l'aide à la remise en état et au développement de l'infrastructure aéronautique, là où c'est réalisable et pourvu que ces activités soient financées de sources autres que les redevances de navigation aérienne ; ainsi que des activités visant à planifier, programmer et développer un noyau essentiel pour l'établissement d'une structure fonctionnelle d'administration de l'aviation civile pour le Gouvernement de la Somalie. Entrepris en 1996 avec une durée prévue de sept ans, ce projet avait été d'abord prolongé jusqu'à la fin de 2006. En raison de l'instabilité politique persistante et de l'inexistence d'un gouvernement national fonctionnel, il a par la suite été prolongé jusqu'à la fin de 2012. Compte tenu de l'expiration du mandat des Nations Unies et suite à un accord avec le Gouvernement fédéral de la Somalie, le projet est passé d'un environnement de l'ONU au statut de projet bilatéral entre l'OACI et le Gouvernement fédéral de la Somalie et a été prolongé jusqu'à la fin d'avril 2015.

**Réalisations du projet**

Le projet des FISS a continué de fournir aux aéronefs 24 heures sur 24 des services d'information de vol (FIS), notamment des services d'information aéronautique (AIS), des services de communications aéronautiques (AEROCOM) et des services météorologiques aéronautiques (AEROMET) pour les vols dans la région d'information de vol (FIR) Mogadishu, depuis le bureau du projet situé à Nairobi. Des bourses de formation ont été attribuées à un certain nombre d'employés du projet de nationalité somalienne dans divers domaines opérationnels. Une assistance a été fournie sous forme de conseils sur divers projets d'amélioration des infrastructures aéroportuaires en Somalie, à la demande des administrations de l'aviation civile concernées. Un contrat pour la mise en œuvre d'un système de communications contrôleur-pilote par liaison de données (CPDLC) et de surveillance dépendante automatique en mode contrat (ADS-C) devant être installé au Centre d'information de vol de Nairobi a été suspendu à la demande du Gouvernement fédéral de la Somalie. À la suite d'une mission d'évaluation effectuée en juin 2014, un plan de transition pour le transfert des services du projet des FISS au Gouvernement somalien a été établi. Le document connexe du projet sur la mise en œuvre du plan de transition a également été élaboré.

**SOUDAN****Services de consultation pour l'Autorité de l'aviation civile du Soudan (SUD/11/801)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Soudan, est d'assurer la conformité de l'Autorité de l'aviation civile du Soudan (SCAA) aux conventions sur l'aviation internationale, aux normes et pratiques recommandées de l'OACI (SARP) et aux éléments d'orientation connexes, ainsi que de renforcer la capacité de la SCAA de revoir, d'actualiser et d'appliquer efficacement les règlements, procédures, documents et manuels relatifs à la supervision de la sécurité, à la gestion du trafic aérien (ATM) et à la délivrance des licences du personnel, selon les normes et les exigences nationales et internationales. Entrepris en septembre 2011 pour une durée prévue de douze mois, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de janvier 2015.

**Réalisations du projet**

La fourniture de services a été poursuivie par un expert en médecine de l'aviation internationale. Des services de consultation ont été fournis à la SCAA pour l'acquisition de quatre défibrillateurs externes automatiques.

**SOUDAN DU SUD****Assistance à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) (SUD/09/801)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) des Nations Unies, était de donner des conseils techniques à la MINUSS et d'assurer la supervision de la construction d'une aire de trafic bitumée pour le stationnement des aéronefs et de voies de circulation adjacentes à l'aéroport international de Juba. Entrepris en juillet 2014 avec une durée prévue de deux mois, ce projet est terminé.

**Réalisations du projet**

Un expert des aérodromes a été recruté et envoyé à Juba, et des conseils techniques ainsi que des services de supervision ont été fournis à la MINUSS. Un rapport intermédiaire couvrant les deux premiers mois du projet a été soumis.

**SWAZILAND****Assistance à l'Autorité de l'aviation civile du Swaziland dans le domaine de la supervision de la sécurité (SWA/12/801)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Swaziland, était d'apporter son assistance pour résoudre les carences identifiées durant l'audit du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) de l'OACI réalisé en 2007, et de renforcer les capacités de l'Autorité de l'aviation civile. Entrepris en juin 2013 pour une durée prévue de 12 mois, le projet est terminé.

**Réalisations du projet**

Une assistance a été fournie pour remédier aux carences identifiées lors de l'audit de l'USOAP dans les domaines des opérations aériennes, de la navigabilité et de la délivrance des licences du personnel, dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation et dans la revue des plans de formation. Une formation en cours d'emploi a été offerte à des inspecteurs nationaux, et des éléments d'orientation ont été modifiés et mis à jour. Un appui et une assistance supplémentaires ont été fournis à l'État en matière de coordination des questions relatives à l'aviation civile et dans les domaines des aérodromes et du droit aérien.

**TCHAD****Assistance à l'Autorité de l'aviation civile (ADAC) du Tchad — Certification des exploitants aériens (CHD/12/801)****But du projet**

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement du Tchad, était d'aider à la certification des exploitants aériens, de dispenser une formation en cours d'emploi aux inspecteurs nationaux et d'aider à mettre à jour les règlements nationaux. Entrepris en octobre 2013 pour une durée prévue de six mois, le projet est terminé.

**Réalisations du projet**

Des experts internationaux ont été recrutés dans les domaines de l'exploitation aérienne et de la navigabilité. Une révision de la législation et des procédures relatives à la délivrance des certificats d'exploitant aérien a été effectuée et des recommandations ont été émises à l'intention de l'ADAC. Une assistance a été fournie en matière de certification des exploitants aériens. Une formation sur le terrain a été dispensée durant cette activité, et des dossiers de formation ont été créés pour les inspecteurs nationaux. Le rapport final du projet a été soumis et la clôture du projet amorcée.

**THAÏLANDE****Assistance pour un cours de formation en audit des ATS (THA/13/602)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par l'Aeronautical Radio of Thailand Ltd., était de fournir une assistance dans le domaine de la fourniture d'une formation sur l'audit des services de circulation aérienne (ATS), notamment une formation classique et en cours d'emploi sur les normes, les règlements et les procédures de l'OACI en matière d'audit des ATS. Entrepris en 2014 avec une durée prévue d'un mois, ce projet est terminé.

***Réalisations du projet***

Un expert/instructeur en inspection/certification des services de circulation aérienne a dispensé un cours de cinq jours sur l'audit OACI des ATS et une formation en cours d'emploi de cinq jours, qui ont permis aux participants d'acquérir des connaissances sur divers aspects de l'audit des services de circulation aérienne.

**URUGUAY****Service des achats d'aviation civile (CAPS) (URU/05/701)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par la Direction de l'aviation civile et de l'infrastructure (DINACIA), est d'acquérir des équipements pour renforcer les autorités aéronautiques. Entrepris en 2005, ce projet est en cours.

***Réalisations du projet***

Un contrat a été signé pour l'acquisition d'un véhicule de lutte contre l'incendie.

**Renforcement de la Direction de l'aviation civile et de l'infrastructure (DINACIA) (URU/08/801)*****But du projet***

Les objectifs de ce projet, financé par le Gouvernement de l'Uruguay, sont d'assurer la fourniture de ressources techniques, administratives et professionnelles permettant à l'Autorité de l'aviation civile d'assumer ses responsabilités de supervision de la sécurité en conformité avec les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et les Règlements aéronautiques d'Amérique latine (LAR), ainsi que de moderniser les services de la circulation aérienne. Entrepris en 2009 avec une durée prévue de quatre ans, le projet a été prolongé jusqu'en août 2015.

***Réalisations du projet***

Une assistance a été fournie pour la mise en œuvre d'un « Plan complet de surveillance continue de la supervision de la sécurité », sous forme de recrutement de 18 inspecteurs nationaux et internationaux. Ce projet complétait aussi l'assistance technique fournie par le « Sistema Regional de Cooperación para la Vigilancia de la Seguridad

Operacional (SRVSOPS) » pour améliorer les niveaux de supervision de la sécurité. Un appui soutenu a été fourni aux autorités locales grâce au recrutement de 12 professionnels nationaux. Une formation a été offerte dans les domaines des opérations, de la navigabilité et de la sûreté de l'aviation. Soixante-six membres du personnel de la DINACIA ont participé à des séminaires et ateliers internationaux. Le projet a également appuyé la réorganisation de la DINACIA en recrutant sous contrat des experts internationaux dans les domaines du renforcement institutionnel et de la gestion des ressources humaines. Un radar a été acquis pour l'aéroport de Carrasco.

## **NATIONS UNIES**

### **Assistance aux Nations Unies pour la transition du processus de sollicitation de l'appel d'offres à la demande de propositions pour les services de vols nolisés (UNP/12/801)**

#### ***But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Secrétariat des Nations Unies, était de fournir une assistance à l'ONU dans le cadre du passage à une nouvelle méthode pour la fourniture des services de vols nolisés nécessaires pour soutenir les missions des Nations Unies sur le terrain. Entrepris en juillet 2012 pour une durée prévue de huit mois, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2014 et est terminé.

#### ***Réalisations du projet***

Une assistance a été fournie pour l'élaboration d'un état des travaux d'une demande de propositions et pour l'évaluation des offres. Un rapport final a été soumis.

**LISTE DES PROJETS INTERNATIONAUX ET INTERRÉGIONAUX****RÉGION AFRIQUE****Programme africain de procédures de vol (AFPP) (RAF/14/801)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par le Burkina Faso, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal et le Togo, est de faire acquérir à ces États des capacités durables dans le domaine des procédures de vol aux instruments (IFP) pour honorer leurs engagements au titre de la Résolution A37-11 de l'Assemblée sur la mise en œuvre de la navigation fondée sur les performances (PBN), et leurs obligations en matière de qualité de leurs procédures de vol aux instruments. Entrepris en juin 2014, ce projet a une durée prévue de trois ans.

***Réalisations du projet***

Dix employés nationaux des États membres ont suivi au total 150 journées de cours de formation dans les domaines de l'approbation opérationnelle et de la conception des procédures de vol dans le cadre des Procédures pour les services de navigation aérienne — Exploitation technique des aéronefs (PANS-OPS). Deux ateliers ont été organisés sur la mise en œuvre de la navigation fondée sur les performances (PBN). Une assistance a été fournie aux États membres dans les domaines de l'approbation réglementaire des procédures de PBN, de la conception des procédures de vol, ainsi que de la revue et de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la PBN.

**Assistance aux Autorités africaines et malgaches de l'aviation civile (AAMAC) pour l'établissement d'une entité internationale de supervision de la sécurité (RAF/10/801)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par les AAMAC qui comprennent les États membres de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo), est d'aider les AAMAC à passer de leur cadre coopératif actuel à celui d'une organisation internationale (organisme régional de supervision de la sécurité) qui aidera ses États membres à s'acquitter de leurs fonctions de supervision de la sécurité, selon les besoins. Entrepris en septembre 2010 pour une durée prévue de 12 mois, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de juin 2015.

***Réalisations du projet***

Une assistance continue a été fournie pour l'établissement du secrétariat exécutif des AAMAC. L'avis de vacance du poste de secrétaire exécutif a été publié. Un appui a été fourni au Conseil des AAMAC dans le domaine de l'évaluation des demandes et de la sélection d'un candidat.

**Assistance à l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) (RAF/11/801)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA, qui comprend le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la République centrafricaine, le Sénégal, le Tchad et le Togo), et la France, est d'aider à l'acquisition de systèmes de radar secondaire de surveillance monopulse (MSSR) avec fonctionnalité mode S et de gestion du trafic aérien (ATM) pour appuyer les opérations de contrôle du trafic aérien régional, d'approche et de tour et les services connexes, y compris tous les travaux de génie civil nécessaires à fournir à l'ASECNA dans le cadre de son projet d'extension de la surveillance. Entrepris en décembre 2011 avec une durée prévue de 18 mois, le projet a été prolongé jusqu'à la fin d'août 2015.

***Réalisations du projet***

Des tests d'acceptation usine (FAT) ont été effectués pour couvrir l'ensemble du champ du projet. L'OACI et l'ASECNA ont assisté aux derniers FAT du MSSR. Le matériel testé a par la suite été expédié aux sites concernés. La dernière d'une série de trois séances de formation à l'usine sur le MSSR a été offerte au personnel de maintenance de l'ASECNA. L'installation des équipements a été réalisée de façon satisfaisante pour les sites suivants de gestion du trafic aérien (ATM) ou de mise à niveau des centres de contrôle régionaux (ACC) : Antananarivo (Madagascar), Cotonou (Bénin), Lomé (Togo), Moroni (Comores), N'Djamena (Tchad), Niamey (Niger), Nouakchott (Mauritanie) et Ouagadougou (Burkina Faso). L'installation des équipements a été réalisée partiellement (avec un seul moteur au lieu des deux requis) pour les sites ci-après : Antananarivo (Madagascar), Cotonou (Bénin), Douala (Cameroun), Moroni (Comores), Niamtougou (Togo), Nouakchott (Mauritanie) et Ouagadougou (Burkina Faso). Une modification au contrat a été signée et mise en vigueur en novembre 2014 pour couvrir un changement de l'objet du marché pour les sites de projet qui ne sont pas encore installés, et l'inclusion d'un MSSR supplémentaire et des équipements auxiliaires, des services et des travaux de génie civil connexes pour N'Djamena (Tchad).

**Assistance pour l'établissement de l'Agence du Groupe de l'accord de Banjul chargée des enquêtes sur les accidents (BAGAIA) (BGA/09/801)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par les États membres du Groupe de l'accord de Banjul (BAG) (Cabo Verde, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria et Sierra Leone), avec un appui financier et en nature de la Banque africaine de développement et de la Federal Aviation Administration (FAA) des États-Unis, est d'aider les États membres du Groupe de l'accord de Banjul à mettre sur pied l'Agence du BAG pour les enquêtes sur les accidents (BAGAIA), dont le rôle est d'aider en particulier les États membres du BAG à réaliser des enquêtes indépendantes sur les accidents et les incidents graves d'aviation conformément aux normes internationales. Entrepris en septembre 2012 pour une durée initiale de douze mois, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2015.

***Réalisations du projet***

Un cours de deux semaines sur les enquêtes sur les accidents d'aviation (AAI), deuxième cours de formation de la BAGAIA, a été dispensé au Ghana. Organisé par le Commissaire de la BAGAIA et deux autres instructeurs, ce cours a connu la participation de 53 représentants des États membres du BAG. Une réunion préliminaire informelle de la

Commission de la BAGAIA s'est tenue en marge du cours AAI. La nomination des membres de la Commission de la BAGAIA a été amorcée et le poste de commissaire adjoint de la BAGAIA a été annoncé.

### **Audit technique et opérationnel du réseau satellitaire de la Région Afrique-océan Indien (AFISNET) (RAF/13/602)**

#### ***But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par les États membres et les organisations du Comité de gestion du réseau satellitaire (SNMC), c'est-à-dire l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et en Madagascar (ASECNA), l'Autorité de l'aviation civile du Ghana, la Nigerian Airspace Management Agency (NAMA) et la FIR Roberts, est d'aider à la réalisation d'un audit technique et opérationnel du réseau satellitaire de la Région Afrique-océan Indien (AFISNET) et à produire un rapport sur les carences identifiées avec des recommandations de mesures correctives, ainsi qu'un plan détaillé de développement du réseau (architecture, protocole, techniques d'accès, coût) accompagné d'une stratégie de mise en œuvre échelonnée. Entrepris en décembre 2013 pour une durée prévue de quatre mois, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de juin 2015.

#### ***Réalisations du projet***

Suite à la révision de la stratégie de mise en œuvre par le SNMC, le recrutement des experts a été annulé et un appel d'offres a été lancé sur le site web des acquisitions de l'OACI. Des spécifications techniques ont été élaborées. Une demande de propositions a été publiée. Les offres reçues ont été évaluées et un contrat a été signé en décembre.

### **Organisation régionale du Groupe de l'accord de Banjul pour la supervision de la sécurité de l'aviation (BAGASOO) (BGS/09/801)**

#### ***But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par les États membres du Groupe de l'accord de Banjul (BAG, qui comprend Cabo Verde, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone), avec un appui financier et en nature de la Banque africaine de développement, de la société Boeing, de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) et de la Federal Aviation Administration (FAA) des États-Unis, était d'aider les États membres du Groupe de l'accord de Banjul à mettre sur pied l'Organisation régionale du BAG pour la supervision de la sécurité de l'aviation (BAGASOO), dont le rôle est de renforcer la sécurité et l'efficacité du transport aérien dans la sous-région. Entrepris en juillet 2010 pour une durée prévue d'un an, le projet est terminé.

#### ***Réalisations du projet***

Le Programme d'évaluation de la sécurité des aéronefs étrangers (FASAP) a été lancé. Parmi les activités connexes figuraient l'élaboration des éléments d'orientation, la formation des coordonnateurs nationaux désignés du FASAP, la signature du protocole d'accord par les États membres et l'élaboration d'une application web pour la collecte, l'échange et la production de rapports sur les conclusions découlant de l'évaluation de la sécurité des aéronefs étrangers. En collaboration avec la FAA des États-Unis, le ministère des Transports des États-Unis et l'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA), au total 344 journées de cours de formation ont été données à 74 membres du personnel aéronautique. La formation couvrait divers domaines, dont les spécifications d'exploitation

(OPSpecs), l'approbation spéciale (par l'EASA), la résolution des problèmes de sécurité (par la FAA) et le Programme d'évaluation de la sécurité des aéronefs étrangers (FASAP) (par la BAGASOO). La BAGASOO a étendu aux services de navigation aérienne le concept et le logiciel d'enregistrement de la formation utilisé actuellement pour la formation et la qualification des opérations aériennes, de la navigabilité et des inspecteurs d'aérodrome. À cette fin, des documents-cadres comprenant des normes de cours formels, des profils de formation d'inspecteurs et une analyse des tâches ont été élaborés. Une assistance technique a été fournie à la Sierra Leone pour la préparation d'une mission de validation coordonnée de l'OACI (ICVM). À la suite des résultats de l'ICVM, des plans d'action corrective (CAP) ont été établis et une autre assistance a été fournie pour résoudre avec succès deux de trois préoccupations significatives de sécurité (SSC). Un système en ligne de suivi des activités des inspecteurs (ISATS) a été élaboré pour l'enregistrement des activités de surveillance effectuées par les inspecteurs nationaux des États membres.

### **Projet de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité — UEMOA (COSCAP-UEMOA) (RAF/01/807)**

#### ***But du projet***

Ce projet est financé par les États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) et la Mauritanie, avec des contributions financières et en nature de la Banque africaine de développement, de la société Boeing, de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA), de la Commission européenne et de la Coopération française. Son objectif est de rehausser la sécurité du transport aérien, de développer les connaissances et les compétences techniques des inspecteurs nationaux grâce à une formation théorique et en cours d'emploi, d'exécuter des tâches de certification et de surveillance des exploitants aériens pour le compte des autorités de l'aviation civile, et d'établir un programme d'inspection et de certification des aérodromes qui mènera à la création d'un organisme de sécurité aéronautique regroupant les États membres. Entrepris en 2004 avec une durée prévue de trois ans, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2015.

#### ***Réalisations du projet***

La réglementation commune de la sécurité de l'aviation a été revue en profondeur, mise à jour et validée, avec la participation active des inspecteurs nationaux de la sécurité de l'aviation des États membres. Des éléments d'orientation ont été élaborés pour les inspecteurs nationaux. Une assistance a été fournie pour la création de l'Agence communautaire de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile (ACSAC), sous forme d'élaboration du règlement intérieur de la future agence. Une formation a été offerte à 54 inspecteurs nationaux de la sécurité de l'aviation dans les domaines des opérations aériennes, de la délivrance des licences du personnel et des aérodromes, et en matière d'application des éléments d'orientation élaborés. Le personnel du projet a contribué à la préparation et à la conduite de la 10<sup>e</sup> réunion du Comité directeur du COSCAP-UEMOA, et participé à diverses activités, comme une séance de travail avec les Services de navigation par satellite pour la Région Afrique (SAFIR) et des symposiums organisés par l'OACI. Des missions d'assistance ont été effectuées en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger et au Togo dans les domaines des opérations aériennes, de la délivrance des licences du personnel et de la certification des aérodromes.

**Développement coopératif des services météorologiques aéronautiques dans la région WACAF — Projet pilote (RAF/10/802)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par Cabo Verde, la Gambie, le Nigéria et le Sénégal, était de renforcer les capacités des instances de réglementation des États de réaliser la supervision de sécurité des services météorologiques aéronautiques par l'adoption d'une approche systémique globale. À la fin de ce projet pilote, la capacité et l'expertise renforcées au sein de la région seront la base soit de la poursuite du programme, soit de l'établissement d'un organisme qui lui succédera. Entrepris en octobre 2012 pour une durée prévue de huit mois, le projet est terminé.

***Réalisations du projet***

Le rapport final du projet (PTR) a été mis au point et soumis aux États membres qui financent le projet, après approbation par le Comité directeur. La clôture du projet a été amorcée.

**Programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité — SADC (COSCAP-SADC) (RAF/01/802)*****But du projet***

Ce projet est financé par les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Swaziland, Zambie et Zimbabwe), avec des apports financiers et en nature de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) et de la Federal Aviation Administration (FAA) des États-Unis. Son objectif est l'établissement d'une organisation coopérative régionale permanente ou semi-permanente appelée Organisation de la sécurité de l'aviation de la SADC (SASO), qui aura pour mandat d'assurer l'éventail complet ou partiel, selon les besoins, des fonctions de certification et de surveillance pour le compte des États membres de la SADC et d'établir un centre de ressources pour la formation dans ces domaines. Entrepris en avril 2008, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2015.

***Réalisations du projet***

Une assistance continue a été fournie pour la création de la SASO, et le cadre juridique et institutionnel a été élaboré. Trente-huit employés nationaux issus des États membres de la SADC ont suivi au total 58 journées de cours de formation. Cette formation couvrait les spécifications d'exploitation pour les détenteurs d'un certificat d'exploitant aérien (AOC) et l'impact de l'évolution technologique sur la navigabilité. Une assistance technique a été fournie aux États membres pour la mise en œuvre des plans d'action corrective (CAP) et la préparation des prochaines missions de validation coordonnée de l'OACI (ICVM).

---

**Traduction du projet de loi sur l'aviation civile de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) (RAF/13/601)**

***But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), était de fournir une assistance pour la traduction du projet de loi sur l'aviation civile des États membres de la CEEAC. Entrepris en février 2014, ce projet est terminé.

***Réalisations du projet***

Le document traduit a été mis à la disposition de la CEEAC en anglais, en espagnol et en portugais.

## RÉGION AMÉRIQUES

### Formation du personnel aéronautique de la Région CAR/SAM (RLA/97/903)

#### *But du projet*

L'objectif de ce projet, financé par le Gouvernement de l'Espagne, était d'améliorer la gestion opérationnelle des prestataires de services de navigation aérienne, des exploitants d'aéroport et des fournisseurs d'autres services, grâce à la participation aux conférences, aux séminaires et à des programmes de bourses de formation. Entrepris en 1997 et prolongé jusqu'à la fin de décembre 2014, ce projet est terminé.

#### *Réalisations du projet*

Deux séminaires internationaux ont été organisés sur la planification d'urgence des aéroports ainsi que sur la structuration et le financement d'un projet aéroportuaire avec la participation de 59 et 49 responsables respectivement, provenant des administrations de l'aviation civile de la région. Sur le plan de la coopération internationale, 40 bourses de formation d'une durée de deux semaines chacune ont été attribuées pour un programme de maîtrise dans le domaine des aéroports qui couvrait des sujets comme les opérations aéroportuaires, les services de navigation aérienne et la gestion des aéroports.

### Système régional de supervision de la sécurité (RLA/99/901)

#### *But du projet*

Ce projet est financé par les Gouvernements de l'Argentine, de la Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Chili, de la Colombie, de Cuba, de l'Équateur, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela (République bolivarienne du), avec la participation d'Airbus à titre d'observateur. Son objectif est d'instaurer et d'exploiter un système régional de supervision de la sécurité avec l'appui technique, logistique et administratif nécessaire. Entrepris en 2001 pour une durée prévue de cinq ans, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de 2016.

#### *Réalisations du projet*

Ce projet a continué de gérer l'harmonisation des règlements aéronautiques de l'Amérique latine (LAR) et des procédures, ainsi que les réunions d'experts, les activités multinationales de certification et de surveillance, les programmes de formation et l'appui technique aux États membres. Une formation a été offerte à 525 participants, dont des cours sur la délivrance des licences du personnel, la certification des aérodromes, l'inspection des opérations et de la navigabilité, l'agrément d'aéronefs et d'exploitants pour les opérations RNAV/RNP (navigation de surface/qualité de navigation requise), et des cours sur le programme d'échange de données d'inspection de sécurité des aires de trafic et les produits dangereux. Des LAR sur la délivrance des licences du personnel, la navigabilité, l'exploitation et les aérodromes, ainsi que des documents d'appui ont été publiés pour cinq États. La traduction des LAR en anglais et en portugais s'est poursuivie. Le processus d'adoption ou d'adaptation/harmonisation des LAR comme règlements nationaux par les États membres s'est poursuivi avec différents niveaux de mise en œuvre. Deux exploitants de services de maintenance d'aéronefs (AMO) ont été certifiés et quatre autres ont engagé le processus de certification multinationale.

**Réseau numérique de communications, navigation et surveillance (CNS) — Gestion du réseau numérique d'Amérique du Sud (REDDIG) et administration du segment satellitaire (RLA/03/901)*****But du projet***

Ce projet est financé par les Gouvernements de l'Argentine, de la Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, de la France, du Guyana, du Paraguay, du Pérou, du Suriname, de la Trinité-et-Tobago, de l'Uruguay et du Venezuela (République bolivarienne du). Son objectif est d'instaurer un mécanisme multinational pour gérer le réseau numérique de communications, navigation et surveillance (CNS) via le REDDIG et de moderniser les communications du service fixe aéronautique pour les rendre homogènes, interconnectables et interopérables avec d'autres réseaux numériques de la Région Caraïbes/Amérique du Sud (CAR/SAM). Depuis l'établissement du mécanisme multinational, le projet gère temporairement le réseau REDDIG et met en œuvre des applications dans le secteur CNS/ATM conformément aux dispositions du Plan régional de navigation aérienne — Document de mise en œuvre des installations et services (FASID) pour la Région CAR/SAM. Entrepris en 2003 pour une durée prévue de cinq ans, le projet a été prolongé jusqu'en décembre 2018.

***Réalisations du projet***

Le projet a continué de gérer efficacement le réseau REDDIG, d'administrer le segment satellitaire en fournissant à tous les États membres un réseau solide et fiable qui appuie les services de télécommunications aéronautiques dans la région avec les normes les plus élevées de qualité et de disponibilité, et d'aider à mettre en œuvre de nouveaux services. Des pièces de rechange ont été expédiées aux États membres. La mise en œuvre de REDDIG II a été amorcée. Cinquante membres du personnel ont été formés suivant les normes les plus élevées dans le cadre de cinq cours, en vue d'assurer l'exploitation et l'entretien du REDDIG.

**Transition au système mondial de navigation par satellite (GNSS) dans la Région Caraïbes/Amérique du Sud (CAR/SAM) — Solution de renforcement pour les Caraïbes, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud (SACCSA) (RLA/03/902)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par les Gouvernements de la Colombie, du Costa Rica, de l'Espagne, du Panama, de la Trinité-et-Tobago, du Venezuela (République bolivarienne du) ainsi que par la Corporation des services de navigation aérienne d'Amérique centrale (COCESNA), est de planifier le développement des aspects techniques, financiers et opérationnels d'un système de renforcement satellitaire (SBAS) préopérationnel pour la Région Caraïbes/ Amérique du Sud (CAR/SAM), en tenant compte de l'évolution du GNSS, des recommandations de la onzième Conférence de navigation aérienne et des conclusions du Groupe régional CAR/SAM de planification et de mise en œuvre (GREPECAS). Entrepris en 2003 pour une durée prévue de quatre ans, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2015.

***Réalisations du projet***

La phase de mise en service pour l'exploitation du prototype du SBAS-SACCSA a été achevée, tout comme l'analyse des zones de dégradation de la performance dans un SBAS régional. La définition de solutions complémentaires a été effectuée. La coordination technique du projet a été transférée d'AENA (Espagne) à AEROCIVIL (Colombie).

**Coopération technique au profit de la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC) (RLA/06/801)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par 22 États membres de la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC), est d'apporter une assistance administrative dans la gestion du Secrétariat de la CLAC. Ce projet découle des nouveaux arrangements de travail conclus le 21 décembre 2005 entre le Président du Conseil de l'OACI et le Président de la CLAC, qui tiennent compte de ce que cette organisation régionale est devenue administrativement et financièrement autonome. Ces arrangements de travail sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Entrepris en janvier 2007, le projet sera prolongé jusqu'à la fin de décembre 2015.

***Réalisations du projet***

Un soutien continu a été apporté dans le cadre d'activités telles que la formation à la gestion administrative, les réunions, les séminaires, le traitement des bourses de perfectionnement et les dispositions de voyage.

**Concept opérationnel de gestion du trafic aérien (ATM) et appui technologique correspondant en matière de communications, navigation et surveillance (CNS) (RLA/06/901)*****But du projet***

Les objectifs de ce projet, financé par les Gouvernements de l'Argentine, de la Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela (République bolivarienne du), sont de développer et d'appliquer les initiatives du Plan mondial de navigation aérienne, ce qui permettra de passer d'un système de gestion de la circulation aérienne basé sur des aides au sol à un système fondé sur les performances des aéronefs ; de mettre en œuvre un système d'assurance de la qualité des services d'information aéronautique et des systèmes de gestion de la sécurité qui soient conformes aux normes internationales ; et d'élaborer une stratégie pour la mise en œuvre et l'intégration de systèmes de gestion du trafic aérien automatisés dans la Région SAM afin de faciliter l'échange de renseignements et la prise conjointe de décisions concernant tous les éléments du système de gestion du trafic aérien (ATM). Entrepris en 2007 pour une durée prévue de cinq ans, le projet a été prolongé jusqu'à décembre 2017.

***Réalisations du projet***

Des plans d'action pour l'élaboration de la version 3 du réseau des routes ATS ont été mis au point ; des systèmes automatisés d'ATC et une conception de l'espace aérien axée sur la PBN ont été mis en œuvre ; et une assistance a été fournie pour la certification des aéroports et des hélicoptères. Le projet a appuyé la convocation de deux réunions du groupe de mise en œuvre (SAM) et parrainé la fourniture de sept programmes de formation et réunions de travail relatifs aux questions susmentionnées et auxquels ont participé 464 spécialistes provenant de 14 États de la Région SAM, 2 États de la Région CAR et 10 organisations internationales, 120 bourses ayant été attribuées. De même, le projet a mis en œuvre le service de prédiction du contrôle autonome de l'intégrité par le récepteur (RAIM) pour la Région, dénommé SATDIS.

**Mise en œuvre de systèmes de navigation aérienne fondée sur les performances dans la Région Caraïbes (RLA/09/801)*****But du projet***

Ce projet est financé par les États/Territoires et organisations participants [Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, États-Unis, France (Antilles françaises), Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, République dominicaine, Royaume-Uni (Anguilla, Bermudes, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques et Montserrat), Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago, le Système de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation des Caraïbes (CASSOS), la Corporation des services de navigation aérienne d'Amérique centrale (COCESNA) et l'Autorité de l'aviation civile des Caraïbes orientales (ECCAA)]. L'objectif est d'apporter une assistance aux États/Territoires/Organisations de la Région Caraïbes (CAR) pour stimuler la mise en œuvre de systèmes de navigation aérienne fondée sur les performances menant à un système ATM mondial sans discontinuité. Les systèmes de navigation aérienne seront appropriés sur le plan opérationnel, techniquement réalisables et économiquement viables ; ils seront harmonisés avec le Plan mondial de navigation aérienne (GANP), le Plan de navigation aérienne (ANP) régional CAR/SAM et le Plan régional de mise en œuvre de la navigation aérienne fondée sur les performances NAM/CAR (NAM/CAR RPBANIP). Entrepris en 2009 pour une durée prévue de quatre ans, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2016.

***Réalisations du projet***

La sécurité et l'efficacité des opérations en route, dans l'espace aérien terminal et dans les aéroports ont été améliorées pour tous les membres de la communauté de l'ATM, dont les États, les exploitants d'aéroports, les fournisseurs d'espace aérien, les usagers de l'espace aérien, les fournisseurs de services d'ATM, l'industrie de soutien à l'ATM et les autorités chargées de la régulation, grâce à la mise en œuvre de systèmes de navigation aérienne fondée sur les performances. Ces avantages ont été évalués en suivant les performances et en recueillant des données pour les paramètres de performance correspondants. Les États ont été informés de la situation relative à la mise en œuvre de la certification des aéroports.

**Assistance en matière de passation des marchés dans le cadre du processus d'appel d'offres pour la transition au MEVA III (RLA/12/902)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par Aruba, les Bahamas, le Belize, le Costa Rica, Cuba, le Guatemala, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, la République dominicaine et le Royaume-Uni (Îles Caïmanes), est de fournir une assistance dans le cadre du processus de passation des marchés pour la transition au MEVA III. Entrepris en 2012 avec une durée prévue de 18 semaines, ce projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2015.

***Réalisations du projet***

Les critères d'évaluation ont été publiés, ainsi que le dossier d'appel d'offres.

**COCESNA — Assistance technique pour la surveillance du projet de remise en état des centres de contrôle de la circulation aérienne en Amérique centrale (RLA/13/801)*****But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par la Corporation des services de navigation aérienne d'Amérique centrale (COCESNA), est d'apporter un appui à la COCESNA dans la surveillance sur le terrain et la supervision des activités réalisées sous contrat pour la remise en état des centres de contrôle de la circulation aérienne, d'un radar secondaire et de systèmes de communications du service mobile aéronautique/haute fréquence (AMS/HF). Entrepris en septembre 2013, pour une durée prévue de 18 semaines, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2015.

***Réalisations du projet***

Un expert de l'OACI a passé en revue les rapports des 18 sites et soumis des conclusions et des recommandations.

**RÉGION ASIE ET PACIFIQUE****Projet de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité — Asie du Sud (COSCAP-SA) (RAS/97/902)*****But du projet***

Ce projet, financé par les Gouvernements de l'Afghanistan, du Bangladesh, du Bhoutan, de l'Inde, des Maldives, du Népal, du Pakistan et du Sri Lanka, reçoit des subventions d'Airbus et de la société Boeing ainsi que des contributions en nature de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) de France et d'États membres. Son objectif est d'améliorer la sécurité et l'efficacité du transport aérien dans la sous-région. Les principaux objectifs de la phase IV du projet consistent notamment à renforcer le cadre institutionnel régional de l'aviation ; contribuer à l'élaboration d'un cadre réglementaire harmonisé ; promouvoir une approche systémique globale pour mener des activités de supervision de la sécurité basées sur l'application effective des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et sur des moyens efficaces de supervision de la sécurité ; mettre en place un système régional de partage de l'information pour élargir l'accès aux renseignements relatifs à la sécurité ; aider les autorités de l'aviation civile des États membres dans leurs efforts pour se conformer aux normes internationales et nationales de l'aviation civile ; et appuyer le perfectionnement des ressources humaines de l'aviation civile. Entrepris en 1997 pour une durée prévue de cinq ans, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de septembre 2018.

***Réalisations du projet***

Quatorze participants provenant de cinq États membres ont assisté à la 16<sup>e</sup> réunion de l'Équipe régionale de sécurité de l'aviation Asie du Sud (SARAST) tenue à Manille (Philippines). La SARAST a participé à la réunion de l'Équipe régionale de sécurité de l'aviation Asie-Pacifique (APRAST) de l'OACI organisée pour identifier les problèmes de sécurité et proposer des mesures à l'attention du Comité directeur COSCAP-SA. La 23<sup>e</sup> réunion du Comité directeur a eu lieu au Bhoutan. Une formation a été offerte au personnel de sept États membres dans les domaines de l'inspection de sécurité des cabines, des procédures d'audit des opérations aériennes et du programme national de sécurité (PNS). Des missions d'assistance technique ont été effectuées aux Maldives, au Népal et au Sri Lanka dans les domaines de la certification des exploitants aériens, de la supervision de la régulation liée aux résultats de l'audit de l'USOAP, et de la revue de la mise en œuvre du plan d'action corrective associée aux préoccupations significatives de sécurité.

**Projet de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité — Asie du Sud-Est (COSCAP-SEA) (RAS/97/903)*****But du projet***

Ce projet est financé par les Gouvernements du Brunéi Darussalam, du Cambodge, de la Chine (RAS de Hong Kong et RAS de Macao), de l'Indonésie, de la Malaisie, du Myanmar, des Philippines, de la République démocratique populaire lao, de Singapour, de la Thaïlande, du Timor-Leste et du Viet Nam, et reçoit des subventions d'Airbus et de la société Boeing ainsi que des contributions en nature du secrétariat d'État à l'aviation civile (SSCA) du Cambodge, de l'Autorité de l'aviation civile (AAC) de Singapour, de la Direction de l'aviation civile (DAC) de Thaïlande et d'autres États membres. Ses objectifs sont de renforcer la sécurité et l'efficacité du transport aérien dans la région ; d'améliorer la formation et le perfectionnement professionnel des inspecteurs nationaux ; d'harmoniser les politiques et les règlements ; d'apporter une assistance dans les domaines de la certification et de l'inspection aux États qui ne peuvent s'acquitter actuellement de leurs obligations en matière de réglementation ; de coordonner les programmes d'assistance technique ; et d'établir une équipe régionale de sécurité de l'aviation pour appliquer les solutions aux

problèmes de sécurité élaborées à l'échelle mondiale. Entrepris en 2001 pour une durée prévue de cinq ans, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de juin 2016.

### **Réalisations du projet**

Les recommandations relatives aux améliorations à apporter à la sécurité par l'Équipe régionale de sécurité de l'aviation Asie du Sud-Est (SEARAST) ont été mises en œuvre grâce à la réalisation de 10 ateliers et activités de formation pour 197 personnes. La 17<sup>e</sup> réunion de la SEARAST a eu lieu à Bangkok. Les listes des améliorations à apporter à la sécurité par la SEARAST ont été actualisées. Le projet a effectué 11 missions au Cambodge, en Indonésie, au Myanmar, en République démocratique populaire lao et au Timor-Leste pour aider à mettre en œuvre des mesures correctives et la transition de l'USOAP à la méthode de surveillance continue (CMA).

### **Projet de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité — Asie du Nord (COSCAP-NA) (RAS/02/901)**

#### **But du projet**

Ce projet est financé par la Chine, la Mongolie, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée, et appuyé par des contributions financières d'Airbus, de la société Boeing et de Transports Canada ainsi que des contributions en nature de l'Administration de l'aviation civile de la Chine (CAAC), de la Federal Aviation Administration (FAA) des États-Unis et d'États membres. Ses objectifs sont d'améliorer la sécurité et l'efficacité des opérations de transport aérien dans la région, ainsi que la formation et le perfectionnement professionnel d'inspecteurs nationaux de la navigabilité et de l'exploitation aérienne, d'harmoniser les politiques et les règlements, d'apporter une assistance en matière de certification et d'inspection aux États qui ne sont actuellement pas en mesure de satisfaire aux obligations réglementaires, de coordonner les programmes d'assistance technique et de créer une équipe régionale de sécurité de l'aviation pour mettre en œuvre des solutions élaborées à l'échelle mondiale aux problèmes de sécurité. Entrepris en février 2003 avec une durée prévue de cinq ans, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de janvier 2018.

#### **Réalisations du projet**

Le Comité directeur COSCAP-NA de 2014 s'est réuni à Oulan-Bator (Mongolie). L'Équipe régionale de sécurité de l'aviation Asie du Nord (NARAST) a continué à participer aux travaux de l'Équipe régionale de sécurité de l'aviation Asie-Pacifique (APRAST) de l'OACI visant à identifier les problèmes de sécurité et proposer des mesures à l'attention du Comité directeur COSCAP-NA. Dix ateliers, sept séminaires, un forum sur la sécurité et une séance de formation complémentaire ont été organisés à l'appui de la mise en œuvre des priorités du Comité directeur : 17 programmes de formation ont été donnés à 799 participants issus de sept États et 16 exploitants, couvrant les produits dangereux, la sécurité des cabines, le programme national de sécurité (PNS), la méthode de surveillance continue (CMA), la mesure de la performance en matière de sécurité, le système de gestion des risques liés à la fatigue (FRMS), l'exploitation des aéronefs en hiver, l'identification des dangers et l'évaluation des risques, l'analyse des données de vol (FDA), les systèmes électriques des aéroports, la chaussée des aéroports, l'exécution sûre d'une procédure de sécurité des remises de gaz, et les systèmes de gestion de la sécurité. Quatorze missions ont été effectuées en Chine, en Mongolie, en République de Corée et en République populaire démocratique de Corée, et englobaient notamment l'organisation de divers ateliers/séminaires de formation, la participation à des forums des autorités/de l'industrie, l'appui des activités de la CMA et la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre des PNS.

**Programme coopératif de sûreté de l'aviation — Région Asie-Pacifique (CASP-AP) (RAS/04/901)*****But du projet***

Ce programme est financé par les États participants [Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine (RAS de Hong Kong et RAS de Macao), Fidji, Inde, Indonésie, Japon, Kiribati, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka, Timor-Leste et Viet Nam], ainsi que par une subvention du Gouvernement du Canada et du Fonds du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation de l'OACI. Son objectif est d'assurer la conformité aux conventions internationales, aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI, en particulier celles de l'Annexe 17 — *Sûreté*, et aux dispositions de l'Annexe 9 — *Facilitation*, relatives à la sûreté, ainsi qu'aux éléments d'orientation figurant dans le *Manuel de sûreté de l'aviation* de l'OACI (diffusion restreinte). Le programme vise à renforcer les capacités des États et administrations participants en matière de sûreté de l'aviation, en créant une structure régionale pour la coopération et la coordination sur les questions de sûreté de l'aviation et en assurant la formation des personnels de sûreté de l'aviation. Entrepris en 2004 avec une durée prévue de cinq ans, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de juin 2019.

***Réalisations du projet***

Des missions d'assistance technique ont été effectuées au Cambodge et en Mongolie pour remédier aux insuffisances identifiées durant l'audit du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) et dans le cadre d'autres constatations liées à la sûreté de l'aviation. Bien des membres ont bénéficié d'une assistance pour la révision de leurs programmes nationaux de sûreté de l'aviation civile. Quatre cours et ateliers de formation de l'OACI ou du CASP-AP ont été organisés à l'intention de 68 participants et couvraient la sécurité du fret/courrier, la certification, la sensibilisation juridique et en matière de sûreté de l'aviation. Des progrès ont été accomplis sur le plan de la mise en œuvre du contrôle de qualité de la sûreté de l'aviation au Bangladesh, au Bhoutan, au Cambodge, à Myanmar, au Népal et en République démocratique populaire lao. La réunion technique et opérationnelle annuelle (ATOM) du CASP-AP a été organisée pour accroître les échanges réguliers d'information et la communication entre les États membres/les administrations du CASP-AP et promouvoir la coopération dans la sûreté de l'aviation internationale. Une séance spéciale de la 10<sup>e</sup> réunion du Comité directeur (SCM) du CASP-AP a été organisée par l'Autorité de l'aviation civile de Singapour pour faire progresser le partage de l'information avant le début de la phase III du Programme. Quarante-cinq participants provenant de 14 États membres et administrations ont assisté à la 11<sup>e</sup> SCM tenue à la RAS de Macao (Chine) et qui a approuvé le programme de la phase III (2014-2019), laquelle a démarré le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Un autre agent national a été recruté, ce qui a fait passer l'effectif du programme de 1,5 à 2,5 personnes.

**Accord de collaboration pour la prévention et la gestion des événements de santé publique dans le secteur de l'aviation civile (CAPSCA) — Asie et Pacifique (RAS/06/801)*****But du projet***

Ce projet est financé par le Fonds pour l'efficacité de la CAPSCA de l'OACI, le programme de lutte contre le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) de l'OACI, une contribution volontaire des Airports of Thailand Public Company Limited et des contributions en nature de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Autorité de l'aviation civile de Singapour. Son objectif est de gérer, grâce à des accords de coopération entre les États et administrations participants (Afghanistan, Brunéi Darussalam, Chine, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, RAS de Hong Kong, RAS de Macao, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Tonga et Viet Nam), le risque de propagation par les voyageurs aériens

de maladies transmissibles, comme la grippe potentiellement pandémique. Entrepris en septembre 2006 avec une durée prévue de trois mois, ce projet a été prolongé jusqu'à ce que ses États/administrations membres en viennent à la conclusion que la planification de l'état de préparation régionale et la réaction face aux problèmes de santé publique ont atteint un niveau satisfaisant de maturité.

#### **Réalisations du projet**

Organisée par l'Autorité de l'aviation civile du Sri Lanka à Colombo, la septième réunion du projet CAPSCA-Asie et Pacifique (CAPSCA-AP) a connu la participation de 70 personnes représentant des autorités tant de l'aviation civile que de la santé publique et leurs parties prenantes, et provenant de 13 États/administrations de la Région Asie et Pacifique, à savoir le Bangladesh, le Brunéi Darussalam, la Chine, l'Indonésie, la Malaisie, les Maldives, le Népal, la Nouvelle-Zélande, la RAS de Hong Kong, la RAS de Macao, Singapour, le Sri Lanka et la Thaïlande. Outre l'OACI, les organisations partenaires assistant à la réunion comprenaient notamment les représentants de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Conseil international des aéroports (ACI), de l'Association des compagnies aériennes d'Asie et du Pacifique (AAPA) et de l'Université de Toronto.

#### **Programme de procédures de vol Asie-Pacifique (FPP) (RAS/09/801)**

##### **But du projet**

Ce programme est financé par les États/administrations participants actifs suivants : Australie, Chine (République populaire de, RAS de Hong Kong et RAS de Macao), France (Polynésie française), Philippines, République de Corée, Singapour, Sri Lanka et Thaïlande. Co-localisé au sous-bureau régional APAC de l'OACI, il a pour objectif d'aider les États à acquérir une capacité durable dans le domaine des procédures de vol aux instruments afin de respecter leurs engagements au titre de la Résolution A36-23 de l'Assemblée sur la mise en œuvre de la navigation fondée sur les performances (PBN) et leurs obligations en matière de qualité de leurs procédures de vol aux instruments (IFP), renforcées selon la Résolution A37-11 de l'Assemblée. Fidji, la Mongolie, le Myanmar, le Pakistan, la République populaire démocratique de Corée, Tonga et le Viet Nam participent au programme en qualité d'États usagers participants, mais n'apportent pas de contributions annuelles. Entrepris en janvier 2010 pour une durée prévue de trois ans, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2017.

##### **Réalisations du projet**

Une assistance à la conception de programmes de formation et de procédures a été apportée aux États membres du FPP de l'APAC. En coopération avec des organisations partenaires, telles que le Programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité (COSCAP) et l'Association du transport aérien international (IATA), 8 cours et ateliers de formation ayant attiré 109 participants de 18 États/administrations ont été donnés en Chine, en Mongolie, au Myanmar et au Sri Lanka, dont : un atelier de mise en œuvre de la navigation fondée sur les performances (PBN) ; un cours initial sur les *Procédures de l'OACI pour les services de navigation aérienne — Exploitation technique des aéronefs* (PANS-OPS) pour concepteur de procédures ; un cours de conception de procédures PBN ; une formation en cours d'emploi à la conception de procédures ; un atelier sur la mise en œuvre de la PBN ; et un cours de validation de vol pour pilotes. Des consultations, une assistance pour l'assurance de la qualité et un appui à la conception de procédures ont été fournis à trois États membres.

---

**Assistance aux petits États insulaires du Pacifique Sud-Ouest, concernant la certification des aéroports et la mise en œuvre des SGS (RAS/10/801)*****But du projet***

Ce projet est financé par une subvention de la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS) ou par des États participants [Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Tonga]. Ses objectifs sont d'améliorer la capacité de supervision réglementaire des États et d'établir la base juridique pour les programmes de certification des aéroports et les programmes nationaux de sécurité (PNS), de manière à assurer que la mise en œuvre de toutes les activités de certification des aéroports et des systèmes de gestion de la sécurité (SGS) soit faite en conformité avec l'Annexe 14 — *Aéroports*, Volume I, *Conception et exploitation technique des aéroports*, de l'OACI, et autres éléments indicatifs pertinents, à renforcer la notion de gestion de la sécurité auprès des États participants, et à renforcer les capacités des États dans le cadre de leur PNS, en matière d'acceptation et de supervision des plans SGS des fournisseurs de services d'aéroports. Entrepris en septembre 2011 pour une durée prévue de quatre mois, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2015.

***Réalisations du projet***

Un programme provisoire de mission a été préparé pour les missions de suivi aux Îles Salomon, à Kiribati, à Nauru, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Samoa et à Tonga, et il est en cours de coordination avec ces États.

**RÉGION EUROPE ET MOYEN-ORIENT****Projet de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et du maintien de la navigabilité — États du Golfe (COSCAP-GS) (RAB/04/801)*****But du projet***

Ce projet est financé par les Gouvernements de Bahreïn, des Émirats arabes unis et du Koweït, avec l'appui d'Airbus, de la société Boeing, de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESa), de la Federal Aviation Administration (FAA) des États-Unis et d'Etihad Airways (Émirats arabes unis). Son objectif est de renforcer la sécurité et l'efficacité du transport aérien dans la sous-région des États du Golfe, par l'harmonisation et l'application efficace des normes internationales et des dispositions, règlements et procédures nationaux de supervision de la sécurité, pour contribuer au développement social et économique de la sous-région et stimuler la coopération entre les États participants. Il vise aussi à créer une structure régionale pour la coopération et la coordination en matière de sûreté de l'aviation et pour la formation du personnel de sûreté. Entrepris en 2005 pour une durée prévue de cinq ans, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2015.

***Réalisations du projet***

Six séminaires, séances et ateliers de formation ont été organisés aux Émirats arabes unis et au Koweït et ont attiré 215 participants provenant de quatre États. Ces activités de formation couvraient l'actualisation de l'Annexe 19 à la Convention de Chicago et du *Manuel de gestion de la sécurité (MGS)* (Doc 9859), ainsi que les règlements régissant les opérations aériennes de l'Union européenne/l'Agence européenne de la sécurité aérienne (UE/EASA) et les règlements relatifs à la partie M/partie 66/partie 145/partie 147. Un programme global de formation, notamment la formation de nouveaux inspecteurs et une formation récurrente, a été préparé et diffusé auprès des États membres. Un manuel des procédures d'audit de la CAA et un programme de formation de la CAA pour les inspecteurs ont été élaborés.

**Développement de la sécurité d'exploitation et du maintien de la navigabilité dans la Communauté d'États indépendants (COSCAP-CEI) (RER/01/901)*****But du projet***

Ce projet est un accord de coopération entre les États de la Communauté d'États indépendants (CEI) (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine), mis en œuvre avec des contributions en nature du Complexe aéronautique Iliouchine, du Comité aéronautique inter-États (CAI) et de la Federal Aviation Administration (FAA) des États-Unis, et avec des contributions financières d'Airbus. Il a pour objectifs de renforcer les moyens de supervision de la sécurité dans les États participants, par l'établissement au Comité aéronautique inter-États (CAI) d'un centre régional de formation et de services consultatifs en matière de sécurité des vols ; de fournir une assistance pour remédier aux carences observées ; de former des inspecteurs nationaux ; et d'harmoniser les législations nationales de l'aviation selon les besoins. Entrepris en 2001 pour une durée prévue de six ans, le projet a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2015.

***Réalisations du projet***

Au total, 566 participants de 11 États ont assisté à des réunions, séminaires et ateliers dont les suivants : un séminaire sur l'évaluation de la sécurité des aéronefs étrangers (SAFA) organisé par Airbus, le CAI et l'Autorité



fédérale de supervision des transports (FATO) de la Fédération de Russie à Yekaterinburg pour les compagnies aériennes de la Fédération de Russie ; un séminaire de la SAFA organisé par Airbus et le CAI à Saint-Pétersbourg pour les inspecteurs de la sécurité des vols de la Fédération de Russie ; un séminaire de formation et de revue des données techniques et des opérations aériennes organisé par Airbus et le CAI à Moscou et auquel ont assisté les représentants d'administrations de l'aviation et de principales compagnies aériennes de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Fédération de Russie, du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Ukraine ; des cours sur les enquêtes sur les accidents d'aéronefs et la promotion de la sécurité des vols, organisés par le CAI à Bichkek (Kirghizistan) ; un séminaire sur le programme du réseau régional des SGS, organisé conjointement par l'Association du transport aérien international (IATA) et le CAI à Moscou et auquel ont assisté 86 représentants de 16 compagnies aériennes de la région ; un séminaire sur l'analyse des données de vol organisé par le CAI en coopération avec Airbus à Moscou et auquel ont assisté 120 experts issus de 14 États et cinq organisations internationales et régionales ; et la réunion du Groupe d'experts régionaux OACI-Europe de la sécurité des vols (IE REST) organisée au siège du CAI avec l'assistance du projet.

### **Programme coopératif de sûreté de l'aviation — Moyen-Orient (CASP-MID) (RAB/13/901)**

#### ***But du projet***

L'objectif de ce projet, financé par les Gouvernements des États participants, à savoir l'Arabie saoudite, le Bahreïn, la Jordanie, le Koweït et le Soudan, est de veiller à la conformité aux conventions internationales, aux normes et pratiques recommandées ainsi qu'aux éléments indicatifs de l'OACI relatifs à la sûreté et à la facilitation de l'aviation, en renforçant les capacités de mise en œuvre des États participants et en créant une structure régionale de coopération et de coordination pour les questions relatives à la sûreté de l'aviation et à la facilitation, et pour la formation du personnel de sûreté de l'aviation. Le projet vise également à améliorer la réglementation et l'application des dispositions et arrangements de sûreté, et la capacité de mise en œuvre aux aéroports internationaux des États participants ; le développement d'une structure permanente de sûreté de l'aviation à long terme pour la coopération et la coordination des questions de sûreté de l'aviation entre les États participants ; et la fourniture d'une assistance aux États participants pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national de facilitation. Entrepris en juillet 2013, le projet a une durée prévue de trois ans.

#### ***Réalisations du projet***

La troisième réunion du Groupe de travail des experts (EWG) du CASP-MID, tenue à Manama (Bahreïn), s'est penchée sur des questions techniques et opérationnelles ayant trait à d'importants problèmes de sûreté de l'aviation auxquels sont confrontés les États de la Région Moyen-Orient. La deuxième réunion du Comité directeur exécutif (ESC), également organisée à Bahreïn, a approuvé le plan de travail annuel 2014-2015 du CASP-MID. Le coordonnateur du programme du CASP-MID a aidé le département des affaires de l'aviation civile et le ministère de l'Intérieur de Bahreïn à établir l'Académie de l'aviation du Golfe (GAA) comme centre national de formation en matière de sûreté de l'aviation pour le Royaume de Bahreïn. La GAA a reçu son agrément de centre de formation en sûreté de l'aviation de l'OACI en avril 2014. Huit cours de base sur la sûreté de l'aviation de l'OACI ont été dispensés à la GAA à 186 stagiaires du département des affaires de l'aviation civile, de la Direction de la police des aéroports, des douanes, de la Société des aéroports de Bahreïn, des Services aéroportuaires de Bahreïn, de Gulf Air et de la GAA. Un atelier du CASP-MID sur les systèmes de certification de la sûreté de l'aviation civile a été organisé au Collège technique d'aviation civile Queen Noor d'Amman (Jordanie) à l'intention de 17 stagiaires d'Arabie Saoudite, de Bahreïn, de Jordanie, du Koweït et du Soudan. Un cours du CASP-MID pour les inspecteurs nationaux de la sûreté de l'aviation a été dispensé à la GAA à 16 stagiaires d'Arabie Saoudite, de Bahreïn et du Soudan.

**Action coordonnée de lutte contre la transmission des maladies infectieuses sur les aéronefs (AIRSAN)  
(RER/13/601)*****But du projet***

L'objectif du projet AIRSAN, financé par le Programme de santé de l'Union européenne (UE), est d'élaborer une réponse bien organisée et cohérente aux menaces pour la santé publique auxquelles fait face le transport public dans les États membres, principalement en établissant un réseau AIRSAN des parties prenantes ; en élaborant des documents d'orientation ; en créant un site web et un forum de communication d'AIRSAN ; et en mettant au point un outil de formation en AIRSAN. Entrepris en novembre 2013, ce projet a durée prévue de deux ans.

***Réalisations du projet***

Une bibliographie annotée de l'AIRSAN a été établie à la suite d'une revue systématique des documents disponibles. Le site web d'AIRSAN a été lancé, avec des zones publiques et d'autres protégées par des mots de passe, et une recherche de publications concernant l'élaboration de l'outil de formation a été effectuée.

— FIN —